

RECUEIL

des ACTES ADMINISTRATIFS

PREFECTURE des COTES d'ARMOR

22 JUIN 2018

SPECIAL N° - 47 - JUIN 2018

La version intégrale du recueil est consultable aux guichets accueil de la
Préfecture et des sous-préfectures ainsi que sur le site internet de la Préfecture :
<http://www.cotes-darmor.gouv.fr>

SOMMAIRE

22 Préfet

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES

Arrêté en date du 19 Juin 2018 autorisant un auto-cross à GOMENE le samedi 23 Juin de 17 heures à 2 heures le dimanche ; et le dimanche 24 Juin 2018 de 10 heures à 21 heures

Arrêté en date du 19 Juin 2018 autorisant une compétition de stock cars à LANRELAS le dimanche 1^{er} Juillet 2018 de 9 heures à 19 heures 30

Arrêté en date du 19 Juin 2018 autorisant une manifestation d'auto-cross à PLELAUFF le dimanche 24 Juin 2018 de 8 heures à 22 heures

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Arrêté modificatif en date du 21 Juin 2018 de l'arrêté mettant en demeure : Monsieur Pascal REDOT de faire cesser l'état d'abandon du navire SEAGIEL

Arrêté modificatif en date du 21 Juin 2018 de l'arrêté mettant en demeure : Monsieur Eric MARRAIN de faire cesser l'état d'abandon du navire EXCALIBUR

AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté en date du 20 juin 2018 portant constitution du roulement de garde dans le cadre de la permanence des transports ambulanciers – Département des Côtes-d'Armor - 2ème semestre 2018 – 8 Tableaux joints

PREFET DES COTES D'ARMOR

Préfecture

Direction des Libertés Publiques

Bureau des élections et de
l'administration générale

A R R E T E

autorisant un auto-cross à GOMENÉ

Le Préfet des Côtes d'Armor

VU le code du sport et notamment ses articles R 331-18 à R 331-45-1 ;

VU le code de la route et notamment ses articles R 411-10 à R 411-31 ;

VU le code de la santé publique et notamment ses articles R 1334-30 et suivants ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2215-1 et L2215-3 ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 414-4 et R 414-19 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2017 portant délégation de signature à Mme Béatrice OBARA, secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor ;

VU la demande présentée à la préfecture le 21 mars 2018, par le président du rassemblement des sports mécaniques pour handicapés (RSMH) en collaboration avec le Breizh-Cross-Tour, en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser **les samedi 23 et dimanche 24 juin 2018**, une épreuve d'auto-cross sur le territoire de la commune de Gomené;

VU les avis favorables :

- du maire de Gomené du 8 mars 2018 ;
- du directeur départemental des territoires et de la mer du 18 mai 2018 ;
- du colonel commandant le groupement de gendarmerie des Côtes d'Armor du 12 avril 2018 ;
- du directeur départemental de la cohésion sociale du 5 avril 2018 ;
- du chef du service interministériel des affaires civiles et économiques de défense et de protection civiles du 15 mai 2018 ;

VU le procès-verbal de la réunion de la commission départementale de la sécurité routière section spécialisée « épreuves et compétitions sportives » du 18 mai 2018, annexé à l'arrêté,

VU la police d'assurance de la compagnie Lestienne du 26 février 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er}: Le président du rassemblement des sports mécaniques pour handicapés (RSMH) est autorisé à organiser **le samedi 23 juin de 17h00 à 2h00 le dimanche et le dimanche 24 juin 2018 de 10h00 à 21h00**, une épreuve d'auto-cross sur le territoire de la commune de Gomené dans les

conditions fixées par le procès-verbal de la commission départementale de la sécurité routière susvisée.

ARTICLE 2: Cette épreuve devra se dérouler conformément au règlement particulier de l'épreuve produit par l'organisateur, sous la stricte observation des dispositions prévues par la commission départementale de la sécurité routière du 18 mai 2018.

ARTICLE 3 : Les recommandations suivantes, relatives aux aires de stationnement, devront être mises en application :

Accès :

L'aire de stationnement devra être desservie au minimum par une double voie de circulation de 8m de large ou à défaut par deux voies de circulation de 4m de large.

Conception :

Une voie périphérique de 5m de large minimum devra desservir les îlots de stationnement. Les surfaces devront être préférentiellement ininflammables, en cas d'impossibilité la végétation devra être rasée au plus court et tous les déchets végétaux évacués.

Les îlots ou linéaires de stationnement devront être matérialisés.

Limitier les îlots de stationnement ou linéaires de stationnement à 40 véhicules.

Chaque îlot ou linéaire ci-dessus devra être séparé par une voie de circulation de 5m de large.

Moyens de secours :

Des extincteurs, notamment pour feux d'hydrocarbure, seront mis en place et judicieusement répartis sur les parkings « spectateurs ». Des personnes aptes à utiliser ces appareils devront être présentes en permanence. En période particulièrement à risque, des moyens fixes ou mobiles d'aspersion devront être prévus.

Prévention des incendies :

A l'intérieur du parc, il est interdit :

- de constituer des dépôts de matières combustibles ou de produits inflammables
- d'ajouter du carburant dans les réservoirs des véhicules
- de fumer ou d'apporter des feux nus
- de faire des barbecues

Ces interdictions devront faire l'objet d'un affichage dans l'aire de stationnement.

ARTICLE 4 : Le jet de tracts, de journaux, prospectus ou produits quelconque, est rigoureusement interdit.

ARTICLE 5 : Les organisateurs sont responsables des dommages et dégradations de toute nature pouvant être causés par eux-mêmes, leurs préposés et les concurrents, à la voie publique ou à des dépendances, aux biens et aux lieux domaniaux.

ARTICLE 6 : Les frais occasionnés par l'épreuve, et notamment les frais de service d'ordre et de sécurité, sont à la charge des organisateurs.

ARTICLE 7 : Les organisateurs devront veiller à ce que l'émergence de l'ensemble des bruits générés par la manifestation, dont ceux des véhicules, ne trouble pas anormalement la tranquillité publique.

ARTICLE 8 : M. Nicol COLLET, président du RSMH, est mandaté par la commission départementale de sécurité routière, pour vérifier avant et au cours du déroulement de l'épreuve, si l'ensemble des prescriptions du présent arrêté et du procès-verbal de la commission départementale de sécurité routière ci-annexé, se trouve effectivement respecté.

En cas d'inobservation, tant par les organisateurs responsables que par les concurrents de l'une de ces prescriptions, il sera mis obstacle au déroulement de l'épreuve.

Au besoin, et si cela s'avère nécessaire, il pourra demander la collaboration des services de gendarmerie ou de police.

ARTICLE 9 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux dispositions du code du sport.

ARTICLE 10 : L'organisateur est tenu d'établir un compte rendu (post-rapport) sur le déroulement de l'épreuve qu'il adressera dans les meilleurs délais au service des épreuves sportives de la préfecture.

ARTICLE 11 : Le maire et les organisateurs devront s'assurer régulièrement et notamment avant le début de la manifestation auprès de Météo-France des conditions météorologiques prévues et pendant les heures de cette manifestation.

Ils prendront toutes décisions et toutes dispositions utiles si les prévisions météorologiques ne leur paraissent pas compatibles avec les activités envisagées.

ARTICLE 12 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes (3, contour de la Motte – 35 044 RENNES Cedex).

ARTICLE 13 : -la secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor
-le maire de Gomené,
-le directeur départemental des territoires et de la mer,
-le directeur départemental de la cohésion sociale,
-le colonel commandant le groupement de gendarmerie des Côtes d'Armor,
-le chef du service interministériel des affaires civiles et économiques de défense et de protection civiles,
-le représentant de la fédération française de sport automobile, représentant la commission départementale de la sécurité routière,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, publié au recueil des actes administratifs, dont copie sera adressée au pétitionnaire.

SAINT-BRIEUC, le 19 juin 2018

le préfet
Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale



Béatrice OBARA



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES D'ARMOR

Préfecture

Direction des Libertés Publiques

Bureau des élections et de l'administration
générale

**PROCES VERBAL
de la COMMISSION DEPARTEMENTALE
de SECURITE ROUTIERE**

Auto-cross à GOMENE
les samedi 23 et dimanche 24 juin 2018

Le vendredi 18 mai 2018 à 10h00, la commission départementale de la sécurité routière, section spécialisée « épreuves et compétitions sportives » s'est réunie en préfecture, sous la présidence de Philippe BUGUELLOU, représentant le préfet des Côtes d'Armor.

Étaient présents :

Membres de la Commission :

M. Régis SALAÛN, représentant le directeur départemental des territoires et de la mer ;
M. Michel DESBOIS, représentant le conseil départemental des Côtes d'Armor ;
M. François POULIQUEN, représentant l'Automobile Club de l'Ouest.

Était excusé M. Christophe ORTIZ, représentant la FFSA,

Autres participants :

M. Jean-Luc JOUANNO,, président du RSMH et Conseiller municipal
M. Alain MICHELO, Vice-président du Breizh Cross Tour BCT
Mme Manuella CHAPRON, chef de bureau des élections et de l'administration générale

L'épreuve se tiendra sur le territoire de la commune de Gomené les samedi 23 et dimanche 24 juin 2018 dans les conditions suivantes :

-samedi 23 juin 2018 : contrôles techniques à partir de 17h00 puis compétition en semi-nocturne de 18h00 à 2h00 le dimanche matin. Une animation dansante est prévue pour clore la manifestation.
-dimanche 24 juin 2018 : début de la compétition à 10h00 jusque 21h00 (remise des prix).
150 participants maximum et environ 1000 spectateurs sont attendus sur les deux jours.

I – CARACTERISTIQUES DU CIRCUIT

Le circuit est long de 800 m et large de 15 à 20m selon les portions.

Le jalonnement de la piste, tant intérieur qu'extérieur, devra être également constitué d'un talus en terre d'une largeur et d'une hauteur d'un mètre. 15 pilotes maximum évoluent simultanément sur le circuit, à une vitesse maximum de 80 km /h.

Il s'agit d'un circuit permanent non homologué utilisé pour la 5ème fois pour ce type d'épreuves. La démarche d'homologation est engagée, un inspecteur de la FFSA s'est rendu sur le circuit et remettra un rapport. Parallèlement une demande de permis d'aménager a été déposée auprès des services de l'État pour régulariser les aménagements réalisés. Cette année de nouveaux travaux ont été réalisés pour modifier la hauteur de certains talus, redresser certains virages, installer de l'éclairage pour permettre le bon déroulement de l'épreuve semi-nocturne.

2 – MESURES DE SECURITE

Toutes les mesures prescrites par le règlement type des épreuves d'auto cross et relatives à la construction et à l'équipement des véhicules participant aux épreuves d'auto-cross, seront obligatoirement et intégralement applicables aux véhicules qui participeront à la manifestation envisagée.

Ces mesures figurent dans les règlements techniques émanant de BREIZH-CROSS-TOUR

Les signaleurs seront équipés d'un gilet fluorescent.

3 – EMPLACEMENT ET PROTECTION DES SPECTATEURS

En aucun cas, les spectateurs ne pourront être admis à pénétrer à l'intérieur du circuit, ni dans le parc réservé aux coureurs ainsi que dans les zones non prévues à cet effet.

L'emplacement réservé aux spectateurs se situe sur la partie haute du terrain en surplomb de 1,50m du circuit.

En dehors de cette zone, l'interdiction d'accès aux spectateurs devra être matérialisée par des panneaux « INTERDIT AU PUBLIC ».

Par ailleurs, des bénévoles sont chargés de veiller à ce que les spectateurs restent dans la zone qui leur est réservée.

Aucune installation ne devra être réalisée sur la zone humide située sur le site.

4 – MOYENS DE SECOURS ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Il sera installé sur le terrain un poste de secours « incendie » qui sera composé comme suit :

↳ deux tonnes à eau ;

↳ des extincteurs portatifs (pour la lutte des feux hydrocarbures) répartis sur le circuit, à la restauration ainsi que dans le parc coureurs et dans le parking visiteurs.

5 – SERVICE SANTE

Il sera prévu un service santé, au profit des concurrents et des spectateurs, qui comprendra :

↳ un poste de secouristes de l'ADPC composé de 5 personnes ;

↳ la présence permanente sur le circuit du docteur Gilles HELARY ;

↳ deux ambulances agréées, dont l'emplacement sera défini avant le début des épreuves. Elles disposeront d'une voie réservée pour l'évacuation éventuelle des secours vers le Centre Hospitalier.

Les dépenses inhérentes à ces prestations seront à la charge des organisateurs.

Enfin, il est rappelé à l'organisateur qu'il devra prendre l'attache téléphonique du SAMU à SAINT-BRIEUC, de la gendarmerie et du Service Départemental d'Incendie et de Secours quelques jours avant la manifestation pour confirmer son organisation et communiquer les numéros réservés aux secours : 02-96-28-45-74 (voisin : M. Daniel SAMSON) et 06-10-48-90-75 (Mme Le Douarin).

Il devra être examiné les possibilités de déplacer la Drop Zone prévue sur le plan sur une parcelle cultivée.

Un service de désincarcération n'est pas prévu.

6 – STATIONNEMENT DES VEHICULES ET ACCES A LA MANIFESTATION

Le stationnement des véhicules du public sera prévu sur la parcelle figurant au plan annexé à la demande des organisateurs.

L'arrêté temporaire n°2018T0324 du conseil départemental a été pris pour réguler la vitesse et interdire le stationnement sur la RD22.

De même, le maire de Goméné a pris un arrêté le 8 mars 2018 portant modification de circulation sur la VC N°18, dite de Quénégat, de son croisement avec la RD22, jusqu'à son croisement avec la VC N° 15. Cet arrêté comporte une erreur matérielle dans la mesure où il régit la circulation du 23 mai au 24 juin.

Des signaleurs, équipés de gilets fluorescents seront placés à chaque embranchement pour réguler la circulation.

Les mesures prescrites ci-dessus seront effectives pendant toute l'épreuve sportive.

Les organisateurs veilleront à jalonner cet itinéraire.

7 – ORDRE PUBLIC

a) Sécurité du circuit et du parc « Pilotes »

La sécurité de la piste appartient aux organisateurs. Celle-ci sera composée de commissaires qui seront plus particulièrement chargés de veiller au respect des dispositions concernant les concurrents sur le circuit.

b) Sécurité des accès et parkings

Le parking « visiteurs » sera aménagé sur la parcelle n° 33. La sécurité relève de la responsabilité des organisateurs. En cas de déficience, les services de gendarmerie peuvent demander un renforcement des mesures prises.

c) Sécurité Générale

Elle appartient aux organisateurs.

d) Service spécial

Les services de gendarmerie ne mettront pas en place de service spécial. Il y aura éventuellement un contrôle effectué dans le cadre du service normal.

Le responsable du service d'ordre établira, en cas d'intervention, un rapport sur les conditions du déroulement de l'épreuve, et l'adressera ensuite par fax au service des manifestations sportives de la préfecture (02-96-62-44-25) ou par mail à l'adresse suivante : pref-epreuves-sportives@cotes-darmor.gouv.fr.

e) Nul ne pourra, pour suivre la compétition, ni pénétrer, ni s'installer sur la propriété des riverains sans l'agrément formel de celui-ci. S'il est passé outre, le riverain pourra faire appel au service d'ordre pour faire relever par procès verbal, l'infraction et faire constater le cas échéant des dégâts commis.

f) L'organisateur a produit une attestation de bon montage et de bonne liaison au sol des deux chapiteaux qui seront installés sur le terrain.

8 – ACTIONS DE CONTROLE

1 -Avant le début de la manifestation, M. Nicol COLLET, président du RSMH, agissant par délégation de l'autorité administrative, devra effectuer un contrôle afin de s'assurer du respect des prescriptions imposées aux organisateurs. Cette attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées sera faxée au service des épreuves sportives de la préfecture (02-96-62-44-25) ou transmise par mail à l'adresse suivante : pref-epreuves-sportives@cotes-darmor.gouv.fr

2 -Il devra, s'il juge les mesures prises insuffisantes ou dangereuses pour les concurrents ou le public, interdire ou différer le déroulement de l'épreuve. Au besoin, et si cela se fait ressentir, il pourra demander la collaboration des services de gendarmerie.

3 -Il devra prendre une même décision en cours de manifestation si les mesures de sécurité fixées ne sont plus remplies.

4 -Il pourra, à tout moment intervenir auprès des organisateurs, pour faire prendre des mesures complémentaires si la situation l'exige.

5 – Il devra établir un « post-rapport » sur le déroulement de l'épreuve et l'adressera ensuite par fax au service des manifestations sportives de la préfecture (02-96-62-44-25) ou par mail à l'adresse suivante : pref-epreuves-sportives@cotes-darmor.gouv.fr.

L'attention de l'organisateur est appelée sur les horaires de la manifestation communiqués à l'association de protection civile et à son assureur, qui ne correspondent pas à ceux déclarés en

préfecture au titre de la manifestation sportive. Il devra veiller à ce que l'ensemble des épreuves soient couvertes.

Après avis favorables de ses membres à l'exception du représentant de la fédération française de sport automobile, la commission propose que soit autorisée aux conditions fixées ci-dessus l'épreuve intitulée « auto-cross à GOMENE » prévue sur le territoire de la commune de Gomené les samedi 23 et dimanche 24 juin 2018.

Le président,


Philippe BUGUELLOU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES D'ARMOR

Préfecture

Direction des Libertés Publiques

Bureau des élections et de
l'administration générale

A R R Ê T É

autorisant une compétition de stock cars
à LANRELAS

Le Préfet des Côtes d'Armor

VU le code du sport et notamment ses articles R 331-18 à R 331-45-1 ;

VU le code de la route et notamment ses articles R 411-10 à R 411-31 ;

VU le code de la santé publique et notamment ses articles R 1334-30 et suivants ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2215-1 et L2215-3 ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 414-4 et R 414-19 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2017 portant délégation de signature à Mme Béatrice OBARA, secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor ;

VU la demande présentée à la préfecture le 28 mars 2018, par le président de Caulnes Sports Événements en collaboration avec Breiz Stock Cars Club, en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser, à titre exceptionnel, **le dimanche 1^{er} juillet 2018**, une compétition de stock cars sur la commune de Lanrelas ;

VU les avis favorables :

- du maire de Lanrelas du 28 mars 2018 ;

- du directeur départemental des territoires et de la mer du 8 juin 2018 ;

- du colonel commandant le groupement de gendarmerie des Côtes d'Armor du 8 juin 2018 ;

- du directeur départemental de la cohésion sociale du 16 mai 2018 ;

- du chef du service interministériel des affaires civiles et économiques de défense et de protection civiles du 7 juin 2018 ;

VU le procès-verbal de la réunion de la commission départementale de la sécurité routière section spécialisée « épreuves et compétitions sportives » le 8 juin 2018, annexé à l'arrêté ;

VU la police d'assurance de la compagnie AXA du 24 février 2018 et ALLIANZ du 8 mars 2018, conforme aux dispositions de la réglementation en vigueur, souscrite par l'organisateur ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1^{er} : Le président de l'association Breiz stock cars club en collaboration avec l'association Caulnes Sports Événements est autorisée à organiser le **dimanche 1^{er} juillet 2018 de 9h00 à 19h30**, une compétition de stock cars sur le territoire de Lanrelas dans les conditions fixées par le procès-verbal de la commission départementale de la sécurité routière susvisée.

ARTICLE 2 : Cette épreuve devra se dérouler conformément au règlement particulier de l'épreuve produit par l'organisateur, sous la stricte observation des dispositions prévues par la commission départementale de la sécurité routière, lors de sa réunion du 8 juin 2018.

ARTICLE 3 : Les recommandations suivantes, relatives aux aires de stationnement, situées en dehors de l'emprise routière, devront être mises en application :

Accès :

L'aire de stationnement devra être desservie au minimum par une double voie de circulation de 8m de large ou à défaut par deux voies de circulation de 4m de large.

Conception :

Une voie périphérique de 5m de large minimum devra desservir les îlots de stationnement. Les surfaces devront être préférentiellement ininflammables, en cas d'impossibilité la végétation devra être rasée au plus court et tous les rémanents évacués.

Les îlots ou linéaires de stationnement devront être matérialisés.

Limiter les îlots de stationnement ou linéaires de stationnement à 40 véhicules.

Chaque îlot ou linéaire ci-dessus devra être séparé par une voie de circulation de 5m de large.

Moyens de secours :

Des extincteurs, notamment pour feux d'hydrocarbure, seront mis en place et judicieusement répartis sur les parkings « spectateurs ». Des personnes aptes à utiliser ces appareils devront être présentes en permanence. En période particulièrement à risque, des moyens fixes ou mobiles d'aspersion devront être prévus.

Prévention des incendies :

A l'intérieur du parc, il est interdit :

- de constituer des dépôts de matières combustibles ou de produits inflammables
- d'ajouter du carburant dans les réservoirs des véhicules
- de fumer ou d'apporter des feux nus
- de faire des barbecues

Ces interdictions devront faire l'objet d'un affichage dans l'aire de stationnement.

ARTICLE 4 : Le site devra être nettoyé et remis en état après utilisation. Toute précaution sera prise pour éviter toute forme de pollution du milieu naturel, par les hydrocarbures, jet de tracts, de journaux, prospectus ou produits quelconques. Tous travaux de remblai, d'assèchement ou d'affouillement seront interdits sur les emprises utilisées. Un balisage par un dispositif approprié devra être mis en place afin de délimiter et d'éviter toute atteinte aux zones non concernées par la manifestation.

ARTICLE 5 : Les organisateurs sont responsables des dommages et dégradations de toute nature pouvant être causés par eux-mêmes, leurs préposés et les concurrents, à la voie publique ou à des dépendances, aux biens et aux lieux domaniaux.

ARTICLE 6 : Les frais occasionnés par l'épreuve, et notamment les frais de service d'ordre et de sécurité, sont à la charge des organisateurs.

La mise en place de la signalisation de déviation (position et fléchage), maintenance et dépose sera à la charge de l'organisateur et conformément à la réglementation en vigueur et aux arrêtés de circulation temporaires pris par les autorités compétentes.

ARTICLE 7 : Les organisateurs devront veiller à ce que l'émergence de l'ensemble des bruits générés par la manifestation, dont ceux des véhicules, ne trouble pas anormalement la tranquillité publique. Les riverains devront être informés préalablement à la mise en place de la signalisation temporaire.

ARTICLE 8 : MM. Jean-Claude LE BOIS et Hubert RIO sont mandatés par la commission départementale de sécurité routière, pour vérifier avant et au cours du déroulement de l'épreuve, si l'ensemble des prescriptions du présent arrêté et du procès-verbal de la commission départementale de sécurité routière ci-annexé, se trouve effectivement respecté.

En cas d'observation, tant par les organisateurs responsables que par les concurrents de l'une de ces prescriptions, il sera fait obstacle au déroulement de l'épreuve.

ARTICLE 9 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux dispositions du code du sport.

ARTICLE 10 : L'organisateur est tenu d'établir un compte rendu (post-rapport) sur le déroulement de l'épreuve qu'il adressera dans les meilleurs délais au service des épreuves sportives de la préfecture.

ARTICLE 11 : Le maire et les organisateurs devront s'assurer régulièrement et notamment avant le début de la manifestation auprès de Météo-France des conditions météorologiques prévues et pendant les heures de cette manifestation. Ils prendront toutes décisions et toutes dispositions utiles si les prévisions météorologiques ne leur paraissent pas compatibles avec les activités envisagées

ARTICLE 12 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes (3, contour de la Motte – 35 044 RENNES Cedex).

ARTICLE 13 : la secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor,
le maire de Lanrelas,
le directeur départemental des territoires et de la mer,
le directeur départemental de la cohésion sociale,
le colonel commandant le groupement de gendarmerie des Côtes d'Armor,
le chef du service interministériel des affaires civiles et économiques de défense et de protection civile,
le représentant de la fédération française du sport automobile, représentant la commission départementale de la sécurité routière,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, publié au recueil des actes administratifs, dont copie sera adressée au pétitionnaire.

SAINT-BRIEUC, le 19 juin 2018

le préfet
Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale

Béatrice OBARA



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES D'ARMOR

Préfecture

Direction des Libertés Publiques

Bureau des élections et de
l'administration générale

**PROCES VERBAL
de la COMMISSION DEPARTEMENTALE
de SECURITE ROUTIERE**

Compétition de stock-car à LANRELAS
le dimanche 1^{er} juillet 2018

Le vendredi 8 juin à 8h30, la commission départementale de la sécurité routière, section spécialisée «épreuves et compétitions sportives», s'est réunie à la préfecture, sous la présidence de Philippe BUGUELLOU, représentant le préfet des Côtes d'Armor.

Etaient présents :

Membres de la Commission :

M Franck DEBERNARDI, représentant de la gendarmerie nationale
M. Yannick LE GAUDU, représentant l'Automobile Club de l'Ouest ;
M. Régis SALAÛN, représentant le directeur départemental des territoires et de la mer ;
M. Michel DESBOIS, représentant le Conseil départemental des Côtes d'Armor

Autres participants :

M. Hubert RIO, président de Breiz Stock Cars Club,
M. Jean-Claude LEBOIS, président de Caulnes Sports Événements,
M Yves LEMOINE, maire de Lanrelas
Mme Manuella CHAPRON, chef du bureau des élections et de l'administration générale

L'épreuve se tiendra sur le territoire de la commune de Lanrelas le dimanche 1^{er} juillet 2018 de 11h00 à 19h00 sur un terrain appartenant à la commune et situé à proximité du terrain communal de moto-cross. Il s'agit de la 13^{ème} édition organisée par « Caulnes Sport Événements ».

25 participants maximum par manche (5) et 1000 spectateurs sont attendus. 30 bénévoles seront mobilisés pour cette manifestation

La commission a décidé les mesures suivantes :

I – CARACTERISTIQUES DU CIRCUIT

La piste a une forme ovale d'une longueur de 200m, une largeur variant de 10 à 12m, deux lignes droites de 25m et 2 virages à 180° de rayon intérieur de 10m.

Un merlon de terre d'un mètre de largeur et de 0,70 mètres de hauteur ceinturera la totalité du circuit, à l'intérieur et à l'extérieur, avec un passage de 5m pour permettre l'entrée des pilotes (coté opposé au public).

Les aménagements réalisés l'an passé sont restés en place. Aucun entraînement n'a lieu sur ce circuit éloigné des riverains.

Les courses de stock-cars, réglementées par la Fédération des Sports mécaniques Originaux sont des compétitions de voitures de série sur circuit, au cours desquelles les contacts (tête à queue, tonneaux et autres carambolages...) sont autorisés.

2 – VEHICULES ADMIS A PARTICIPER AUX EPREUVES

Toutes les mesures prescrites par le règlement type des épreuves de stock cars et relatives à la construction et à l'équipement des véhicules participant aux épreuves de stock cars, seront obligatoirement et intégralement applicables aux véhicules qui participeront à la manifestation envisagée. L'organisateur procédera à des contrôles techniques le matin de la manifestation. Les contrôles administratifs et techniques auront lieu de 9h00 à 11h00.

Seules, les personnes licenciées auprès de la fédération des sports mécaniques originaux sont admises sur le circuit. Avant l'épreuve, les pilotes doivent présenter l'original de leur permis de conduire ainsi que la licence FSMO. L'origine des véhicules doit pouvoir être établie.

En outre, il ne sera admis en aucun cas plus d'une voiture par 10 m de longueur de piste avec un maximum de 20 voitures par manche.

3 – EMLACEMENT ET PROTECTION DES SPECTATEURS

En aucun cas, les spectateurs ne pourront être admis à pénétrer à l'intérieur du circuit ni dans le parc réservé aux coureurs.

Le terrain réservé aux spectateurs sera séparé du circuit par des barrières métalliques qui devront être placées à une distance minimum d'au moins 25 mètres du bord extérieur de la piste. Les emplacements interdits au public seront matérialisés par des pictogrammes.

4 – MOYENS DE SECOURS ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Il sera installé sur le terrain un poste de secours « incendie » qui sera composé comme suit :

- des extincteurs portatifs pour la lutte des feux à hydrocarbures (poudre ou CO₂) répartis autour du circuit, dans le parc coureurs et dans le parking spectateurs.
- des tonnes à eau : pour le parc pilote, le circuit, le parking public et le camping

5 – SERVICE SANTE

Il sera prévu un dispositif santé, au profit des concurrents et des spectateurs, qui comprendra :

- un poste de secouristes de la Croix Rouge Française composé de 4 personnes ;
- 2 ambulances de la SARL PASTUREL,
- un médecin, le docteur Pierre JULIENNE.

Deux lignes mobiles 06-68-14-65-73 (M. Lebois) et 06-16-36-28-11 (M. Rio) seront disponibles au P.C. L'organisateur devra communiquer ces numéros aux services suivants : SDIS, SAMU et

gendarmerie. M LEBAS met également à disposition des organisateurs une ligne fixe (02 96 86 34 44) à proximité du circuit.

Les secours disposent d'une voie dédiée pour accéder et quitter le circuit – Un arrêté municipal devra réglementer la circulation à cet effet sur cette voie.

Les dépenses inhérentes à ces prestations seront à la charge des organisateurs.

6 – HYGIENE - ENVIRONNEMENT

Des postes sanitaires (WC) seront à prévoir en nombre suffisant.

Les bénévoles sont équipés de dispositifs permettant de limiter l'absorption par le circuit d'huiles ou d'hydrocarbures en cas de fuite.

7 – STATIONNEMENT DES VEHICULES ET ACCES AU CIRCUIT

Le stationnement des véhicules du public s'effectuera dans des emplacements balisés et prévus à cet effet.

Toutes les dispositions seront prises pour éviter tout risque d'incendie sur le parking et éviter sa propagation le cas échéant. Les barbecues seront interdits.

Les pilotes qui arriveront la veille pourront camper sur un emplacement dédié à l'écart du parc pilote.

Des bénévoles équipés de gilets fluorescents, veilleront à l'encadrement de ce dispositif.

Un arrêté portant réglementation de la circulation et du stationnement sur la RD 52 sera pris par le président du conseil départemental limitant la vitesse (à 70km/h puis 50km/h) et interdisant le stationnement sur la RD 52 aux alentours de la manifestation.

8 - ORDRE PUBLIC

a) sécurité du circuit et du parc « Pilotes

La sécurité de la piste appartient aux co-organisateur. 7 commissaires minimum (membre du Breiz Stock Cars Club sous la responsabilité du directeur de course) seront plus particulièrement chargés de veiller au respect des dispositions concernant les concurrents et les spectateurs.

Cinq tracteurs positionnés à l'entrée du parc pilotes seront appelés à intervenir pour assurer le dépannage des véhicules, ils devront être couverts par une assurance. La présence d'une équipe de désincarcération n'est pas prévue.

Les organisateurs peuvent en cas de nécessité faire appel aux services de gendarmerie. Ceux-ci conservent la décision des conditions de leur intervention.

b) sécurité des accès et parkings

Elle relève de la responsabilité des organisateurs. En cas de déficience, les services de gendarmerie pourront demander un renforcement des mesures prises.

c) sécurité générale

Elle appartient aux organisateurs.

d) service spécial

Les services de gendarmerie ne mettront pas en place de service spécial ; il y aura éventuellement des contrôles effectués dans le cadre du service normal.

Nul ne pourra, suivre la compétition, ni pénétrer, ni s'installer sur la propriété d'un riverain sans l'agrément formel de celui-ci. S'il est passé outre, le riverain pourra faire appel au service d'ordre pour faire relever par procès-verbal, l'infraction et constater, le cas échéant, les dégâts commis.

Enfin, dans le cadre de l'installation d'un chapiteau, l'organisateur veillera à la météo. Ainsi, en cas de vents violents il vérifiera sur le registre de sécurité, la vitesse maximum des vents autorisée pour un tel montage.

9 - ACTIONS DE CONTROLE

1 - Avant le début de la manifestation, MM. Jean-Claude LEBOIS et Hubert RIO, président respectif de Caulnes Sports Événements et de Breiz Stock Cars Club, devront effectuer un contrôle en s'assurant du respect des prescriptions imposées à l'organisateur. L'attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées sera faxée au service des manifestations sportives de la préfecture (02-96-62-44-25) ou transmise à l'adresse mail suivante : pref-epreuves-sportives@cotes-darmor.gouv.fr avant le début de l'épreuve.

2 - Il devront, s'ils jugent les mesures prises insuffisantes ou dangereuses pour les concurrents ou le public, interdire ou différer le déroulement de l'épreuve. Au besoin, et si cela se fait ressentir, ils pourront demander la collaboration des services de gendarmerie.

3 - Il devront prendre une même décision en cours de manifestation si les mesures de sécurité fixées ne sont plus remplies.

4 - Il devront établir un « post-rapport » sur le déroulement de l'épreuve et l'adresser ensuite par fax au service des manifestations sportives de la préfecture (02-96-62-44-25) ou par mail à l'adresse suivante : pref-epreuves-sportives@cotes-darmor.gouv.fr

Après avis favorables de ses membres, la commission propose que soit autorisée aux conditions fixées ci-dessus, l'épreuve de stock cars prévue le dimanche 1^{er} juillet 2018 sur le territoire de la commune de Lanrelas.

Le président


Philippe BUGUELLOU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES D'ARMOR

Préfecture

Direction des Libertés Publiques

Bureau des élections et de
l'administration générale

A R R E T E

autorisant une manifestation d'auto-cross
à PLELAUFF

Le Préfet des Côtes d'Armor

VU le code du sport et notamment ses articles R 331-18 à R 331-45-1 ;

VU le code de la route et notamment ses articles R 411-10 à R 411-31 ;

VU le code de la santé publique et notamment ses articles R 1334-30 et suivants ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2215-1 et L2215-3 ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 414-4 et R 414-19 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2017 portant délégation de signature à Mme Béatrice OBARA, secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor ;

VU la demande présentée à la préfecture le 23 mars 2018, par le président de l'A.C.C.22 en collaboration avec le Team Breih Hermine, en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser, le **dimanche 24 juin 2018**, une épreuve d'auto-cross sur la commune de Plélauff;

VU les avis favorables :

- du sous-préfet de Guingamp du 4 avril 2018 ;
- du maire de Plélauff du 15 mars 2018 ;
- du directeur départemental des territoires et de la mer du 18 mai 2018 ;
- du colonel commandant le groupement de gendarmerie des Côtes d'Armor du 17 avril 2018 ;
- du directeur départemental de la cohésion sociale du 5 avril 2018 ;
- du chef du service interministériel des affaires civiles et économiques de défense et de protection civiles du 15 mai 2018 ;

VU le procès-verbal de la réunion de la commission départementale de la sécurité routière section spécialisée « épreuves et compétitions sportives » du 18 mai 2018, annexé à l'arrêté ;

VU les données d'évaluation des incidences dossier Natura 2000 du 21 février 2018 ;

VU la police d'assurance des Assurances LESTIENNE du 20 mars 2018 aux dispositions de la réglementation en vigueur, souscrite par l'organisateur ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Le président de l'A.C.C. 22 est autorisé à organiser le **dimanche 24 juin 2018 de 8h00 à 22h00**, une épreuve d'auto-cross sur le territoire de la commune de Plélauff dans les conditions fixées par le procès-verbal de la commission départementale de la sécurité routière susvisée.

ARTICLE 2 : Cette épreuve devra se dérouler conformément au règlement particulier de l'épreuve produit par l'organisateur, sous la stricte observation des dispositions prévues par la commission départementale de la sécurité routière, lors de sa réunion du 18 mai 2018.

ARTICLE 3 : Les recommandations suivantes, relatives aux aires de stationnement, devront être mises en application :

Accès :

L'aire de stationnement devra être desservie au minimum par une double voie de circulation de 8m de large ou à défaut par deux voies de circulation de 4m de large.

Conception :

Une voie périphérique de 5m de large minimum devra desservir les îlots de stationnement. Les surfaces devront être préférentiellement ininflammables, en cas d'impossibilité la végétation devra être rasée au plus court et tous les déchets végétaux évacués.

Les îlots ou linéaires de stationnement devront être matérialisés.

Limiter les îlots de stationnement ou linéaires de stationnement à 40 véhicules.

Chaque îlot ou linéaire ci-dessus devra être séparé par une voie de circulation de 5m de large.

Moyens de secours :

Des extincteurs, notamment pour feux d'hydrocarbure, seront mis en place et judicieusement répartis sur les parkings « spectateurs ». Des personnes aptes à utiliser ces appareils devront être présentes en permanence. En période particulièrement à risque, des moyens fixes ou mobiles d'aspersion devront être prévus.

Prévention des incendies :

A l'intérieur du parc, il est interdit :

- de constituer des dépôts de matières combustibles ou de produits inflammables
- d'ajouter du carburant dans les réservoirs des véhicules
- de fumer ou d'apporter des feux nus
- de faire des barbecues

Ces interdictions devront faire l'objet d'un affichage dans l'aire de stationnement.

ARTICLE 4 : Le jet de tracts, de journaux, prospectus ou produits quelconque, est rigoureusement interdit. Toutes les précautions seront prises pour éviter toute forme de pollution du milieu en particulier par les hydrocarbures. Le site devra être nettoyé et remis en état après utilisation et les panneaux annonçant la manifestation devront être retirés.

ARTICLE 5 : Les organisateurs sont responsables des dommages et dégradations de toute nature pouvant être causés par eux-mêmes, leurs préposés et les concurrents, à la voie publique ou à des dépendances, aux biens et aux lieux domaniaux.

ARTICLE 6 : Les frais occasionnés par l'épreuve, et notamment les frais de service d'ordre et de sécurité, sont à la charge des organisateurs.

ARTICLE 7 : Les organisateurs devront veiller à ce que l'émergence de l'ensemble des bruits générés par la manifestation, dont ceux des véhicules, ne trouble pas anormalement la tranquillité publique.

ARTICLE 8 : M. Loïc LE CUNFF, organisateur, est mandaté par la commission départementale de sécurité routière, pour vérifier avant et au cours du déroulement de l'épreuve, si l'ensemble des

prescriptions du présent arrêté et du procès-verbal de la commission départementale de sécurité routière ci-annexé, se trouve effectivement respecté.

En cas d'observation, tant par les organisateurs responsables que par les concurrents de l'une de ces prescriptions, il sera mis obstacle au déroulement de l'épreuve.

ARTICLE 9 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux dispositions du code du sport.

ARTICLE 10 : L'organisateur est tenu d'établir un compte rendu (post-rapport) sur le déroulement de l'épreuve qu'il adressera dans les meilleurs délais au service des épreuves sportives de la préfecture.

ARTICLE 11 : Le maire et les organisateurs devront s'assurer régulièrement et notamment avant le début de la manifestation auprès de Météo-France des conditions météorologiques prévues et pendant les heures de cette manifestation.

Ils prendront toutes décisions et toutes dispositions utiles si les prévisions météorologiques ne leur paraissent pas compatibles avec les activités envisagées.

ARTICLE 12 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes (3, contour de la Motte – 35 044 RENNES Cedex).

ARTICLE 13 : la secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor,
le maire de Plélauff,
le directeur départemental des territoires et de la mer,
le directeur départemental de la cohésion sociale,
le colonel commandant le groupement de gendarmerie des Côtes d'Armor,
le chef du service interministériel des affaires civiles et économiques de défense et de protection civiles,
le représentant de la fédération française de sport automobile, représentant la commission départementale de la sécurité routière,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, publié au recueil des actes administratifs, dont copie sera adressée au pétitionnaire.

SAINT-BRIEUC, le 19 juin 2018

le préfet

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale


Béatrice OBARA

PREFET DES COTES D'ARMOR

EPREUVES SPORTIVES A MOTEUR

Préfecture
Direction des Libertés Publiques
Bureau des élections et de
l'administration générale

**PROCES VERBAL
de la COMMISSION DEPARTEMENTALE
de SECURITE ROUTIERE**

Auto cross à PLELAUFF
le 24 juin 2018

Le vendredi 18 mai 2018, à 10h00, la Commission Départementale de la Sécurité Routière, section spécialisée «épreuves et compétitions sportives», s'est réunie en préfecture sous la présidence de Philippe BUGUELLOU, représentant le préfet des Côtes d'Armor.

Etaient présents:

1) Membres de la Commission :

M. Régis SALAÛN, représentant le directeur départemental des territoires et de la mer ;
M. Michel DESBOIS, représentant le conseil départemental des Côtes d'Armor ;
M. François POULIQUEN, représentant l'Automobile Club de l'Ouest.

2) Autres participants:

M. Bernard ROHOU, maire de PLELAUFF,
M. Loic LE CUNFF, Président de l'ACC 22 et de Team Breizh Hermine,
M. Claude LE SERREC, vice-président de l'A.C.C. 22, organisateur,
M. André LE BELLEGO, vice-président de l'A.C.C. 22, organisateur,
M. Yvon CHELIN, membre C.A, A.C.C. 22,
M. Dominique LE BOZEC, vice-président de l'A.C.C. 22, organisateur,
Mme Manuella CHAPRON, chef du bureau des élections et de l'administration générale

Etait excusé M. Christophe ORTIZ, représentant la FFSA,

L'épreuve se tiendra sur le territoire de la commune de PLELAUFF le 24 juin 2018, de 8h00 à 22h00 (circuit de Croas-Raden) sur un circuit permanent non homologué.

Sont attendus environ 150 concurrents et 800 à 1000 spectateurs. La manifestation est bien accueillie sur la commune et ne suscite pas jusqu'à présent de contestations.

L'organisateur a été invité à présenter sa manifestation et les dispositions prises pour assurer la sécurité du public et des concurrents.

I - CARACTERISTIQUES DU CIRCUIT

La longueur du circuit est de 800m et d'une largeur comprise entre 12 et 25 mètres.

Les sections du circuit comportant des courbes «à risques ou sortie de piste» seront équipées de bottes de paille cylindriques conformément au plan remis par l'organisateur.

Le jalonnement de la piste, tant intérieur qu'extérieur, devra être également constitué d'un talus en terre de un mètre tant en hauteur, qu'en largeur.

La vitesse moyenne des pilotes est estimée à 70km/h sur ce circuit.

Le circuit est constitué uniquement de talus artificiels et ne nécessite pas de rails de sécurité compte tenu de la configuration revue cette année du point départ du circuit, qui ne se situe plus face au public. Les organisateurs ne souhaitent pas engager une démarche d'homologation et précisent qu'une remise à l'état naturel du terrain après chaque manifestation est envisageable ; Pour mémoire la commune de Plelauff ne dispose pas à ce jour de document d'urbanisme.

2 - MESURES DE SECURITE

Toutes les mesures prescrites par le règlement, type des épreuves d'auto cross et relatives à la construction et à l'équipement des véhicules participant aux épreuves d'auto cross, seront obligatoirement et intégralement applicables aux véhicules qui participeront à la manifestation envisagée.

Le nombre de véhicules admis à participer à chacune des manches ne devra en aucun cas être supérieur à 9 (soit 3 sur 3 rangs).

Un matériel de désincarcération, appartenant à l'A.C.C. 22, avec le personnel nécessaire à son maniement, est prévu à proximité de la piste.

La circulation aux abords du site devra être réglementée sur les RD 31 et 76 de 7h00 à 20h00 :

La circulation sera autorisée en sens unique sur la RD 76 (sens MELLIONNEC-PLELAUFF) entre le carrefour de la RD 31 et celui de la VC 1 ; la vitesse sera limitée à 50km/h, le stationnement des véhicules et le dépassement des véhicules (autres que les deux roues) seront interdits.

Sur la RD31, entre le carrefour de la VC1 (exRD108) de Lescouët-Gouarec et de la RD76, la vitesse sera limitée à 50km/h, le stationnement et le dépassement des véhicules (autres que les deux roues) seront interdits.

L'organisateur prendra attache auprès de l'ATD concernée afin de respecter cette prescription.

Les panneaux informant du ralentissement seront justement placés.

Le 20 mars 2018, le maire de PLELAUFF a pris un arrêté réglementant la vitesse, le stationnement et la circulation en sens unique sur la VC 1 menant à la manifestation.

Des signaleurs seront positionnés sur et aux abords du site, équipés de gilets fluorescents, notamment pour réglementer l'accès au parking.

3 - EMPLACEMENT ET PROTECTION DES SPECTATEURS

En aucun cas, les spectateurs ne pourront être admis à pénétrer à l'intérieur du circuit, ni dans le parc réservé aux coureurs ainsi que dans les zones non prévues à cet effet.

L'emplacement réservé aux spectateurs, se situe en surplomb par rapport à la piste. Aucun spectateur ne devra se trouver sur une trajectoire. Des barrières de sécurité devront être placées à une distance au moins égale à 25 mètres du bord extérieur de la piste.

En dehors de ces zones, l'interdiction d'accès aux spectateurs devra être matérialisée par des panneaux «INTERDIT AU PUBLIC».

Par ailleurs, des bénévoles sont chargés de veiller à ce que les spectateurs restent dans la zone qui leur est réservée.

4 - MOYENS DE SECOURS ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Il sera installé sur le terrain un poste de secours "incendie" qui sera composé comme suit:

↳ 3 tonnes à eau : 2 pour le circuit et une pour la sécurité incendie des parkings;
↳ 25 extincteurs portatifs (pour la lutte contre les feux d'hydrocarbures) répartis sur le circuit et les parkings.
Les barbecues sont interdits sur le parc pilote et les parkings des spectateurs

5 - SERVICE SANTE

Il sera prévu un dispositif prévisionnel de secours, au profit des concurrents et des spectateurs, qui comprendra :

↳ un poste de 4 équipiers secouristes du CFS22
↳ la présence permanente sur le circuit du docteur DESMAISON ;
↳ deux ambulances agréées, dont l'emplacement sera défini avant le début des épreuves. Elles disposeront d'une voie réservée pour l'évacuation éventuelle des secours vers le Centre Hospitalier.

Les dépenses inhérentes à ces prestations seront à la charge des organisateurs.

La drop zone réservée à l'hélicoptère, est prévue sur le circuit.

Enfin, il est rappelé à l'organisateur qu'il devra prendre l'attache téléphonique du SAMU, de la gendarmerie et du Service Départemental d'Incendie et de Secours quelques jours avant la manifestation pour confirmer son organisation et communiquer les numéros réservés aux secours .

Les secours disposent de plusieurs accès pour intervenir dont des accès propres interdits à la circulation des autres usagers.

6 - HYGIENE

Des postes sanitaires (WC) seront à prévoir en nombre suffisant

7 - STATIONNEMENT DES VEHICULES ET ACCES A LA MANIFESTATION

Le stationnement des véhicules du public (parking spectateurs) sera prévu conformément au plan remis par les organisateurs. Le « parc pilotes » sera séparé du « parking spectateurs » par un filet de chantier orange.

8 - ORDRE PUBLIC

a) Sécurité du circuit et du parc «Pilotes»

La sécurité de la piste sera assurée par un nombre suffisant de commissaires (membres de l'A.C.C. 22) qui seront plus particulièrement chargés de veiller au respect des dispositions concernant les concurrents sur le circuit.

b) Sécurité des accès et parkings

Elle relève de la responsabilité des organisateurs. En cas de déficience, les services de gendarmerie peuvent demander un renforcement des mesures prises. Les signaleurs seront équipés de gilets fluorescents.

c) Sécurité Générale

Elle appartient aux organisateurs.

d) Service spécial

Les services de gendarmerie ne mettront pas en place de service spécial, il y aura éventuellement un contrôle effectué dans le cadre du service normal.

Le responsable du service d'ordre établira, en cas d'intervention, un rapport sur les conditions du déroulement de l'épreuve, et l'adressera ensuite par fax au service des manifestations sportives de la préfecture (02-96-62-44-25) ou par mail à l'adresse suivante : pref-epreuves-sportives@cotes-darmor.gouv.fr.

e) Nul ne pourra, pour suivre la compétition, ni pénétrer, ni s'installer sur la propriété des riverains sans l'agrément formel de celui-ci. S'il est passé outre, le riverain pourra faire appel au service d'ordre pour faire relever par procès verbal, l'infraction et constater le cas échéant des dégâts commis.

9 - ACTIONS DE CONTROLE

1 -Avant le début de la manifestation, M. Loïc LE CUNFF, organisateur (Team Keraudic Compétition), devra effectuer un contrôle en s'assurant du respect des prescriptions imposées aux organisateurs. L'attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées sera faxée au service des manifestations sportives de la préfecture (02-96-62-44-25) ou transmise par mail à l'adresse suivante : pref-epreuves-sportives@cotes-darmor.gouv.fr avant le début de l'épreuve.

2 -Il devra, s'il juge les mesures prises insuffisantes ou dangereuses pour les concurrents ou le public, interdire ou différer le déroulement de l'épreuve. Au besoin, et si cela se fait ressentir, il pourra demander la collaboration des services de gendarmerie.

3 -Il devra prendre une même décision en cours de manifestation si les mesures de sécurité fixées ne sont plus remplies.

4 -Il pourra, à tout moment intervenir auprès des organisateurs, pour faire prendre des mesures complémentaires si la situation l'exige.

5 - Il devra établir un « post-rapport » sur le déroulement de l'épreuve et l'adressera ensuite par fax au service des manifestations sportives de la préfecture (02-96-62-44-25) ou par mail à l'adresse suivante : pref-epreuves-sportives@cotes-darmor.gouv.fr.

Après avis favorables de ses membres à l'exception du représentant de la fédération française de sport automobile, la commission propose que soit autorisée, aux conditions fixées ci-dessus, l'organisation d'un auto-cross le 24 juin 2018 à Plélauff.

Le président,


Philippe BUGUELLOU



PRÉFET DES CÔTES D'ARMOR

Préfecture
Direction des relations
avec les collectivités territoriales
Pôle Juridique Interministériel

Arrêté modificatif de l'arrêté mettant en demeure : Monsieur REDOT Pascal de faire cesser l'état d'abandon du navire SEAGIEL

Le Préfet des Côtes d'Armor

Vu le Code des Transports et notamment les articles L.5141-1 à L.5141-7 et R.5141-9 à R.5141-12 relatifs aux navires abandonnés ;

Vu l'article L.5331-5 du Code des Transports relatif aux compétences en matière de pouvoir de police portuaire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2017 donnant délégation de signature à Mme Béatrice OBARA, Secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor ;

Vu la mise en demeure en date du 6 décembre 2016 adressée par courrier recommandé avec accusé de réception (distribué le 10 décembre 2016) à M. REDOT établie par le Commandant du port de Saint-Brieuc-Le Légué de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin au danger et à l'entrave prolongée dus au stationnement du navire SEAGIEL dans le port de Saint-Brieuc-Le Légué ;

Vu le courrier du 3 mai 2017 (transmis par courriel le même jour) du Commandant du port de Saint-Brieuc-Le Légué informant le propriétaire que, sans action de sa part, il serait procédé dans les plus brefs délais à la mise au sec d'office du navire afin de garantir la sécurité des passants et des infrastructures portuaires (navire sorti de l'eau le 25 juillet 2017) ;

Vu le courrier en date du 3 octobre 2017 pour le Président du Syndicat mixte du Grand Légué et par délégation de l'Adjoint au Directeur des Infrastructures de procéder à la démarche de déchéance de propriété du navire conformément à l'article L.5141-3 du Code des Transports ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 mettant en demeure Monsieur REDOT Pascal de faire cesser l'état d'abandon du navire SEAGIEL ;

Considérant qu'en application de l'arrêté préfectoral du 21 janvier 2015, à compter du 1^{er} février 2015, le Syndicat mixte du Grand Légué était l'autorité portuaire sur le port de plaisance du Légué, par transfert de compétence du Département des Côtes d'Armor ;

Considérant qu'en application de l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2016, à compter du 1^{er} janvier 2017, le Syndicat mixte du Grand Légué est l'autorité portuaire sur le port de plaisance du Légué et sur la réparation navale, par transfert de compétence du Conseil Régional (dans le cadre de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République -NOTRe- et notamment son article 22) ;

Considérant que la modification apportée sur l'autorité portuaire par le présent arrêté vaut régularisation de l'arrêté du 5 juin 2018 ;

Considérant qu'il a été constaté qu'aucune mesure de garde, de manœuvre ou de paiement n'a été mise en œuvre sur le navire SEAGIEL depuis janvier 2016 ;

Considérant que lorsqu'un navire se trouve dans un état d'abandon prolongé, la déchéance de propriété ne peut être prononcée qu'après qu'une mise en demeure ait été adressée par l'autorité administrative compétente de l'État au propriétaire dudit navire ;

Considérant la demande d'engagement de la procédure de déchéance de propriété formulée par le Président du Syndicat mixte du Grand Légué ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor ;

ARRÊTE

Article 1 :

Le Préfet des Côtes d'Armor **met en demeure** :

Monsieur REDOT Pascal
10, rue Alfred de Vigny
22000 SAINT-BRIEUC

dans un délai de **1 mois**, à compter de la notification de la présente mise en demeure, de faire cesser l'état d'abandon dans lequel se trouve le navire :

Nom : SEAGIEL
Immatriculation : inconnu
Type : catamaran
Motorisation : 1 moteur
Longueur : 9,45 m
Couleur : blanche et bleue

Article 2 :

Si la présente mise en demeure reste sans effet à l'expiration du délai de **1 mois** à compter de la notification et de la publicité, le Préfet des Côtes d'Armor enclenchera la procédure de déchéance de propriété conformément à l'article L.5141-3 du Code des Transports.

Article 3 :

La notification et la publicité de la présente mise en demeure sont confiées par le Préfet des Côtes d'Armor et par délégation à Mme Béatrice OBARA, Secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor, au Syndicat mixte du Grand Légué.

Article 4 :

Si le propriétaire du navire estime devoir contester cet arrêté, un recours gracieux, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification, peut être formé auprès du Préfet des Côtes d'Armor. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter soit de la réception de l'arrêté, soit de la date à laquelle une décision implicite de rejet du recours gracieux sera intervenue.

Article 5 :

Madame la Secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor, Monsieur le Président du Syndicat mixte du Grand Légué sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié à M. REDOT.

Fait à Saint-Brieuc, le **21 JUIN 2010**

Pour le Préfet, et par délégation
La Secrétaire générale



Béatrice OBARA

Destinataires :
- le propriétaire
- Syndicat mixte du Grand Légué



PRÉFET DES CÔTES D'ARMOR

Préfecture
Direction des relations
avec les collectivités territoriales
Pôle Juridique Interministériel

Arrêté modificatif de l'arrêté mettant en demeure : Monsieur MARRAIN Éric de faire cesser l'état d'abandon du navire EXCALIBUR

Le Préfet des Côtes d'Armor

Vu le Code des Transports et notamment les articles L.5141-1 à L.5141-7 et R.5141-9 à R.5141-12 relatifs aux navires abandonnés ;

Vu l'article L.5331-5 du Code des Transports relatif aux compétences en matière de pouvoir de police portuaire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2017 donnant délégation de signature à Mme Béatrice OBARA, Secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor ;

Vu la première mise en demeure en date du 6 décembre 2016 adressée par courrier recommandé avec accusé de réception (retourné avec la mention « pli avisé et non réclamé ») à M. MARRAIN établie par le Commandant du port de Saint-Brieuc-Le Légué de prendre les mesures nécessaires dans un délai maximum de 15 jours à compter de sa réception pour mettre fin au danger et à l'entrave prolongée dus au stationnement du navire EXCALIBUR dans le port de Saint-Brieuc-Le Légué ;

Vu la deuxième mise en demeure datée du 3 mai 2017 adressée par lettre recommandée sans accusé de réception (doublée d'un envoi par mail du même jour mais non délivré faute d'adresse électronique valide) de l'Adjoint au Commandant du port de Saint-Brieuc-Le Légué laissant au propriétaire un délai maximum de 30 jours à compter de sa réception pour faire cesser l'état d'abandon ;

Vu le courrier en date du 3 octobre 2017 pour le Président du Syndicat mixte du Grand Légué et par délégation de l'Adjoint au Directeur des Infrastructures de procéder à la démarche de déchéance de propriété du navire conformément à l'article L.5141-3 du Code des Transports ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 mettant en demeure Monsieur MARRAIN Éric de faire cesser l'état d'abandon du navire EXCALIBUR ;

Considérant qu'en application de l'arrêté préfectoral du 21 janvier 2015, à compter du 1^{er} février 2015, le Syndicat mixte du Grand Légué était l'autorité portuaire sur le port de plaisance du Légué, par transfert de compétence du Département des Côtes d'Armor ;

Considérant qu'en application de l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2016, à compter du 1^{er} janvier 2017, le Syndicat mixte du Grand Légué est l'autorité portuaire sur le port de plaisance du Légué et sur la réparation navale, par transfert de compétence du Conseil Régional (dans le cadre de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République -NOTRe- et notamment son article 22) ;

Considérant que la modification apportée sur l'autorité portuaire par le présent arrêté vaut régularisation de l'arrêté du 5 juin 2018 ;

Considérant qu'il a été constaté qu'aucune mesure de garde, de manœuvre ou de paiement n'a été mise en œuvre sur le navire EXCALIBUR depuis novembre 2016 ;

Considérant que lorsqu'un navire se trouve dans un état d'abandon prolongé, la déchéance de propriété ne peut être prononcée qu'après qu'une mise en demeure ait été adressée par l'autorité administrative compétente de l'État au propriétaire dudit navire ;

Considérant la demande d'engagement de la procédure de déchéance de propriété formulée par le Président du Syndicat mixte du Grand Légué ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor ;

ARRÊTE

Article 1 :

Le Préfet des Côtes d'Armor **met en demeure** :

Monsieur MARRAIN Éric
4, rue du Verger
35230 SAINT ERBLON

dans un délai de **1 mois**, à compter de la notification de la présente mise en demeure, de faire cesser l'état d'abandon dans lequel se trouve le navire :

Nom : EXCALIBUR
Immatriculation : 444188
Type : navire de plaisance
Motorisation : 1 moteur
Longueur : 7,6 m
Couleur : blanche

Article 2 :

Si la présente mise en demeure reste sans effet à l'expiration du délai de **1 mois** à compter de la notification et de la publicité, le Préfet des Côtes d'Armor enclenchera la procédure de déchéance de propriété conformément à l'article L.5141-3 du Code des Transports.

Article 3 :

La notification et la publicité de la présente mise en demeure sont confiées par le Préfet des Côtes d'Armor et par délégation à Mme Béatrice OBARA, Secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor, au Syndicat mixte du Grand Légué ;

Article 4 :

Si le propriétaire du navire estime devoir contester cet arrêté, un recours gracieux, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification, peut être formé auprès du Préfet des Côtes d'Armor. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter soit de la réception de l'arrêté, soit de la date à laquelle une décision implicite de rejet du recours gracieux sera intervenue.

Article 5 :

Madame la Secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor, Monsieur le Président du Syndicat mixte du Grand Légué sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié à M. MARRAIN.

Fait à Saint-Brieuc, le **21 JUIN 2018**

Pour le Préfet, et par délégation
La Secrétaire générale



Béatrice OBARA

Destinataires :

- le propriétaire
- Syndicat Mixte du Grand Légué

Délégation départementale des Côtes d'Armor
Professions de santé

Affaire suivie par : Anne CHARLES
Courriel : anne.charles@ars.sante.fr
Téléphone : 02 96 78 86 53

ARRETE

portant constitution du roulement de garde dans le cadre de la permanence des transports ambulanciers Département des Côtes d'Armor 2ème semestre 2018

Le directeur général de l'agence régionale de santé de Bretagne

VU le code de la santé publique, notamment les articles R6311-1 à R. 6311-5, R6312-1 à R 6312-43, R6314-1 à R6314-6 ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code pénal ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret du 19 février 2015 portant nomination de monsieur Olivier de CADEVILLE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Bretagne ;

VU l'arrêté du 23 juillet 2003 fixant les périodes de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire ;

VU la décision du 20 juin 2016 du directeur général de l'agence régionale de santé de Bretagne, portant délégation de signature aux directeurs des délégations départementales,

Vu l'arrêté en date du 6 novembre 2017 relatif au cahier des charges régional portant organisation de la réponse ambulancière à l'urgence pré-hospitalière et son annexe ;

SUR proposition de la directrice de la délégation départementale des Côtes d'Armor ;

ARRETE :

Article 1er : Les entreprises de transports sanitaires terrestres des Côtes d'Armor participent à la permanence départementale des transports ambulanciers selon le roulement établi conformément aux tableaux annexés au présent arrêté.

Article 2 : La notification de cet arrêté et du tableau de garde sera faite par courrier électronique à chacune des entreprises concernées pour le 2ème semestre 2018 et publié au Recueil des Actes Administratifs (RAA) des Côtes d'Armor de juin 2018.

Article 3 : La directrice de la délégation départementale des Côtes d'Armor est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Brieuc, le 20 juin 2018

P/le directeur général
de l'agence régionale de santé de Bretagne,
La directrice de la délégation
départementale des Côtes d'Armor,



Annick VIVIER

1er juillet 2018 au 1er janvier 2019 (inclus)

NOMBRE DE GARDES A ASSURER : 217

15 ENTREPRISES :

Ambulances Curiosolites - Mme CERTENAIS	02 96 39 49 59
Ambulances Deschamps - Mme DESCHAMPS	02 96 27 47 27
Ambulances Assistance Urgence La Malouine - Mr CHEANNE	02 96 27 37 37
Ambulances Plancoelines - Mme LETORT	02 96 84 48 35
Ambulances Marchix - Mr MARCHIX	02 96 80 01 80
Sarl Les Lacs - Mmes JOUFFE et MANIVEL - Mrs COCHARD et DESCHAMPS	02 96 31 61 50
Ambulances Dinannaises Piriou - M BARBOTIN	02 96 39 10 89
Ambulances Pasturel / Sarl Pasturel - Mr PASTUREL	02 96 39 65 89
Ambulances Poidevin - Mme POIDEVIN	02 96 27 25 41
Ambulance Taxi Chandon - Mme JAN et M. RIDARD	02 96 84 86 36
Ambulances Rouxel - Mme TIREL	02 96 39 09 76
Ambulances de la Rance - Mr CHESNOT	02 96 83 38 64
Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL	02 96 39 67 20

SECTEUR N° 1 DINAN - REFERENT : M ROUXEL

jour	date	Nuit (20h00 à 8h00)	Jour (8h00 à 20h00)
dimanche	01/07/2018	Ambulances Deschamps - Mme DESCHAMPS	Ambulances Dinannaises Piriou - M BARBOTIN
lundi	02/07/2018	Sarl Les Lacs - Mmes JOUFFE et MANIVEL - Mrs COCHARD et DESCHAMPS	
mardi	03/07/2018	Ambulance Taxi Chandon - Mme JAN et M. RIDARD	
mercredi	04/07/2018	Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL	
jeudi	05/07/2018	Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL	
vendredi	06/07/2018	Ambulances Plancoelines - Mme LETORT	
samedi	07/07/2018	Ambulances Marchix - Mr MARCHIX	
dimanche	08/07/2018	Ambulances Curiosolites - Mme CERTENAIS	Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL
lundi	09/07/2018	Ambulances Rouxel - Mme TIREL	
mardi	10/07/2018	Ambulances Pasturel / Sarl Pasturel - Mr PASTUREL	
mercredi	11/07/2018	Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL	
jeudi	12/07/2018	Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL	
vendredi	13/07/2018	Ambulances Dinannaises Piriou - M BARBOTIN	
samedi	14/07/2018	Ambulances Curiosolites - Mme CERTENAIS	Ambulances Assistance Urgence La Malouine - Mr CHEANNE
dimanche	15/07/2018	Ambulances Poidevin - Mme POIDEVIN	Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL
lundi	16/07/2018	Ambulances Rouxel - Mme TIREL	
mardi	17/07/2018	Ambulances Marchix - Mr MARCHIX	
mercredi	18/07/2018	Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL	
jeudi	19/07/2018	Ambulances Pasturel / Sarl Pasturel - Mr PASTUREL	
vendredi	20/07/2018	Ambulances de la Rance - Mr CHESNOT	
samedi	21/07/2018	Ambulances Curiosolites - Mme CERTENAIS	
dimanche	22/07/2018	Ambulances Curiosolites - Mme CERTENAIS	Ambulance Taxi Chandon - Mme JAN et M. RIDARD
lundi	23/07/2018	Ambulances Dinannaises Piriou - M BARBOTIN	
mardi	24/07/2018	Ambulance Taxi Chandon - Mme JAN et M. RIDARD	
mercredi	25/07/2018	Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL	
jeudi	26/07/2018	Sarl Les Lacs - Mmes JOUFFE et MANIVEL - Mrs COCHARD et DESCHAMPS	
vendredi	27/07/2018	Ambulances Dinannaises Piriou - M BARBOTIN	
samedi	28/07/2018	Ambulances Curiosolites - Mme CERTENAIS	
dimanche	29/07/2018	Ambulances Curiosolites - Mme CERTENAIS	Ambulances Marchix - Mr MARCHIX
lundi	30/07/2018	Ambulances Pasturel / Sarl Pasturel - Mr PASTUREL	
mardi	31/07/2018	Ambulances Marchix - Mr MARCHIX	
mercredi	01/08/2018	Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL	
jeudi	02/08/2018	Sarl Les Lacs - Mmes JOUFFE et MANIVEL - Mrs COCHARD et DESCHAMPS	
vendredi	03/08/2018	Ambulances de la Rance - Mr CHESNOT	
samedi	04/08/2018	Ambulances Curiosolites - Mme CERTENAIS	
dimanche	05/08/2018	Ambulances Poidevin - Mme POIDEVIN	Ambulances Dinannaises Piriou - M BARBOTIN
lundi	06/08/2018	Ambulances Pasturel / Sarl Pasturel - Mr PASTUREL	
mardi	07/08/2018	Ambulances Marchix - Mr MARCHIX	
mercredi	08/08/2018	Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL	
jeudi	09/08/2018	Sarl Les Lacs - Mmes JOUFFE et MANIVEL - Mrs COCHARD et DESCHAMPS	
vendredi	10/08/2018	Ambulances Dinannaises Piriou - M BARBOTIN	
samedi	11/08/2018	Ambulances Marchix - Mr MARCHIX	
dimanche	12/08/2018	Ambulances Curiosolites - Mme CERTENAIS	Ambulances Marchix - Mr MARCHIX
lundi	13/08/2018	Ambulances Rouxel - Mme TIREL	
mardi	14/08/2018	Ambulances Deschamps - Mme DESCHAMPS	
mercredi	15/08/2018	Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL	Ambulances Curiosolites - Mme CERTENAIS
jeudi	16/08/2018	Ambulances Assistance Urgence La Malouine - Mr CHEANNE	
vendredi	17/08/2018	Ambulances Dinannaises Piriou - M BARBOTIN	
samedi	18/08/2018	Ambulances Curiosolites - Mme CERTENAIS	
dimanche	19/08/2018	Ambulances Marchix - Mr MARCHIX	Ambulance Taxi Chandon - Mme JAN et M. RIDARD
lundi	20/08/2018	Ambulances Rouxel - Mme TIREL	
mardi	21/08/2018	Ambulances Pasturel / Sarl Pasturel - Mr PASTUREL	
mercredi	22/08/2018	Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL	
jeudi	23/08/2018	Ambulance Taxi Chandon - Mme JAN et M. RIDARD	
vendredi	24/08/2018	Ambulances Dinannaises Piriou - M BARBOTIN	

jour	date	Nuit (20h00 à 8h00)	Jour (8h00 à 20h00)
samedi	25/08/2018	Ambulances Curiosoltes - Mme CERTENAIS	
dimanche	26/08/2018	Ambulances Curiosoltes - Mme CERTENAIS	Ambulance Taxi Chandon - Mme JAN et M. RIDARD
lundi	27/08/2018	Ambulances Dinannaises Piriou - M BARBOTIN	
mardi	28/08/2018	Ambulances Pasturel / Sari Pasturel- Mr PASTUREL	
mercredi	29/08/2018	Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL	
jeudi	30/08/2018	Ambulance Taxi Chandon - Mme JAN et M. RIDARD	
vendredi	31/08/2018	Ambulances Plancoelines - Mme LETORT	
samedi	01/09/2018	Ambulances Curiosoltes - Mme CERTENAIS	
dimanche	02/09/2018	Ambulances Assistance Urgence La Malouine - Mr CHEANNE	Ambulances Curiosoltes - Mme CERTENAIS
lundi	03/09/2018	Ambulances Dinannaises Piriou - M BARBOTIN	
mardi	04/09/2018	Ambulances Marchix - Mr MARCHIX	
mercredi	05/09/2018	Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL	
jeudi	06/09/2018	Sari Les Lacs - Mmes JOUFFE et MANIVEL - Mrs COCHARD et DESCHAMPS	
vendredi	07/09/2018	Ambulances Dinannaises Piriou - M BARBOTIN	
samedi	08/09/2018	Ambulances Curiosoltes - Mme CERTENAIS	
dimanche	09/09/2018	Ambulances Assistance Urgence La Malouine - Mr CHEANNE	Ambulances Curiosoltes - Mme CERTENAIS
lundi	10/09/2018	Ambulance Taxi Chandon - Mme JAN et M. RIDARD	
mardi	11/09/2018	Ambulances Pasturel / Sari Pasturel- Mr PASTUREL	
mercredi	12/09/2018	Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL	
jeudi	13/09/2018	Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL	
vendredi	14/09/2018	Ambulances Dinannaises Piriou - M BARBOTIN	
samedi	15/09/2018	Ambulances Marchix - Mr MARCHIX	
dimanche	16/09/2018	Ambulances Curiosoltes - Mme CERTENAIS	Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL
lundi	17/09/2018	Ambulances Pasturel / Sari Pasturel- Mr PASTUREL	
mardi	18/09/2018	Ambulances Pasturel / Sari Pasturel- Mr PASTUREL	
mercredi	19/09/2018	Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL	
jeudi	20/09/2018	Sari Les Lacs - Mmes JOUFFE et MANIVEL - Mrs COCHARD et DESCHAMPS	
vendredi	21/09/2018	Ambulances Plancoelines - Mme LETORT	
samedi	22/09/2018	Ambulances Curiosoltes - Mme CERTENAIS	
dimanche	23/09/2018	Ambulances Deschamps - Mme DESCHAMPS	Ambulances Marchix - Mr MARCHIX
lundi	24/09/2018	Ambulances Dinannaises Piriou - M BARBOTIN	
mardi	25/09/2018	Ambulances Marchix - Mr MARCHIX	
mercredi	26/09/2018	Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL	
jeudi	27/09/2018	Ambulance Taxi Chandon - Mme JAN et M. RIDARD	
vendredi	28/09/2018	Ambulances de la Rance - Mr CHESNOT	
samedi	29/09/2018	Ambulances Curiosoltes - Mme CERTENAIS	
dimanche	30/09/2018	Ambulances Poidevin - Mme POIDEVIN	Ambulance Taxi Chandon - Mme JAN et M. RIDARD
lundi	01/10/2018	Ambulances Dinannaises Piriou - M BARBOTIN	
mardi	02/10/2018	Ambulances Marchix - Mr MARCHIX	
mercredi	03/10/2018	Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL	
jeudi	04/10/2018	Sari Les Lacs - Mmes JOUFFE et MANIVEL - Mrs COCHARD et DESCHAMPS	
vendredi	05/10/2018	Ambulances de la Rance - Mr CHESNOT	
samedi	06/10/2018	Ambulances Curiosoltes - Mme CERTENAIS	
dimanche	07/10/2018	Ambulances Assistance Urgence La Malouine - Mr CHEANNE	Ambulances Marchix - Mr MARCHIX
lundi	08/10/2018	Ambulances Rouxel - Mme TIREL	
mardi	09/10/2018	Ambulance Taxi Chandon - Mme JAN et M. RIDARD	
mercredi	10/10/2018	Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL	
jeudi	11/10/2018	Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL	
vendredi	12/10/2018	Ambulances Plancoelines - Mme LETORT	
samedi	13/10/2018	Ambulances Marchix - Mr MARCHIX	
dimanche	14/10/2018	Ambulances Curiosoltes - Mme CERTENAIS	Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL
lundi	15/10/2018	Ambulances Rouxel - Mme TIREL	
mardi	16/10/2018	Ambulances Pasturel / Sari Pasturel- Mr PASTUREL	
mercredi	17/10/2018	Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL	
jeudi	18/10/2018	Ambulances Dinannaises Piriou - M BARBOTIN	
vendredi	19/10/2018	Ambulances Dinannaises Piriou - M BARBOTIN	
samedi	20/10/2018	Ambulances Curiosoltes - Mme CERTENAIS	
dimanche	21/10/2018	Ambulances Deschamps - Mme DESCHAMPS	Ambulances Dinannaises Piriou - M BARBOTIN
lundi	22/10/2018	Ambulances Pasturel / Sari Pasturel- Mr PASTUREL	
mardi	23/10/2018	Ambulance Taxi Chandon - Mme JAN et M. RIDARD	
mercredi	24/10/2018	Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL	
jeudi	25/10/2018	Ambulances Pasturel / Sari Pasturel- Mr PASTUREL	
vendredi	26/10/2018	Ambulances Dinannaises Piriou - M BARBOTIN	
samedi	27/10/2018	Ambulances Curiosoltes - Mme CERTENAIS	
dimanche	28/10/2018	Ambulances Poidevin - Mme POIDEVIN	Ambulance Taxi Chandon - Mme JAN et M. RIDARD
lundi	29/10/2018	Ambulances Assistance Urgence La Malouine - Mr CHEANNE	
mardi	30/10/2018	Ambulances Marchix - Mr MARCHIX	
mercredi	31/10/2018	Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL	
jeudi	01/11/2018	Ambulance Taxi Chandon - Mme JAN et M. RIDARD	Ambulances Curiosoltes - Mme CERTENAIS
vendredi	02/11/2018	Ambulances Plancoelines - Mme LETORT	

jour		date	Nuit (20h00 à 8h00)	Jour (8h00 à 20h00)
samedi	03/11/2018		Ambulances Curiosoltes - Mme CERTENAIS	
dimanche	04/11/2018		Ambulances Assistance Urgence La Malouine - Mr CHEANNE	Ambulances Marchix - Mr MARCHIX
lundi	05/11/2018		Ambulances Rouxel - Mme TIREL	
mardi	06/11/2018		Ambulances Marchix - Mr MARCHIX	
mercredi	07/11/2018		Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL	
jeudi	08/11/2018		Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL	
vendredi	09/11/2018		Ambulances Dinannaises Piriou - M BARBOTIN	
samedi	10/11/2018		Ambulances Curiosoltes - Mme CERTENAIS	
dimanche	11/11/2018		Ambulances Assistance Urgence La Malouine - Mr CHEANNE	Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL
lundi	12/11/2018		Ambulances Dinannaises Piriou - M BARBOTIN	
mardi	13/11/2018		Ambulances Pasturel / Sarl Pasturel- Mr PASTUREL	
mercredi	14/11/2018		Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL	
jeudi	15/11/2018		Sarl Les Lacs - Mmes JOUFFE et MANIVEL - Mrs COCHARD et DESCHAMPS	
vendredi	16/11/2018		Ambulances Dinannaises Piriou - M BARBOTIN	
samedi	17/11/2018		Ambulances Marchix - Mr MARCHIX	
dimanche	18/11/2018		Ambulances Curiosoltes - Mme CERTENAIS	Ambulance Taxi Chandon - Mme JAN et M. RIDARD
lundi	19/11/2018		Ambulances Deschamps - Mme DESCHAMPS	
mardi	20/11/2018		Ambulances Pasturel / Sarl Pasturel- Mr PASTUREL	
mercredi	21/11/2018		Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL	
jeudi	22/11/2018		Sarl Les Lacs - Mmes JOUFFE et MANIVEL - Mrs COCHARD et DESCHAMPS	
vendredi	23/11/2018		Ambulances de la Rance - Mr CHESNOT	
samedi	24/11/2018		Ambulances Curiosoltes - Mme CERTENAIS	
dimanche	25/11/2018		Ambulances Poidevin - Mme POIDEVIN	Ambulances Dinannaises Piriou - M BARBOTIN
lundi	26/11/2018		Ambulances Assistance Urgence La Malouine - Mr CHEANNE	
mardi	27/11/2018		Ambulances Marchix - Mr MARCHIX	
mercredi	28/11/2018		Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL	
jeudi	29/11/2018		Ambulance Taxi Chandon - Mme JAN et M. RIDARD	
vendredi	30/11/2018		Ambulances Dinannaises Piriou - M BARBOTIN	
samedi	01/12/2018		Ambulances Curiosoltes - Mme CERTENAIS	
dimanche	02/12/2018		Ambulances Poidevin - Mme POIDEVIN	Ambulances Curiosoltes - Mme CERTENAIS
lundi	03/12/2018		Ambulance Taxi Chandon - Mme JAN et M. RIDARD	
mardi	04/12/2018		Ambulances Marchix - Mr MARCHIX	
mercredi	05/12/2018		Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL	
jeudi	06/12/2018		Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL	
vendredi	07/12/2018		Ambulances de la Rance - Mr CHESNOT	
samedi	08/12/2018		Ambulances Curiosoltes - Mme CERTENAIS	
dimanche	09/12/2018		Ambulances Assistance Urgence La Malouine - Mr CHEANNE	Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL
lundi	10/12/2018		Ambulances Dinannaises Piriou - M BARBOTIN	
mardi	11/12/2018		Ambulances Pasturel / Sarl Pasturel- Mr PASTUREL	
mercredi	12/12/2018		Ambulance Taxi Chandon - Mme JAN et M. RIDARD	
jeudi	13/12/2018		Sarl Les Lacs - Mmes JOUFFE et MANIVEL - Mrs COCHARD et DESCHAMPS	
vendredi	14/12/2018		Ambulances Plancelines - Mme LETORT	
samedi	15/12/2018		Ambulances Marchix - Mr MARCHIX	
dimanche	16/12/2018		Ambulances Curiosoltes - Mme CERTENAIS	Ambulance Taxi Chandon - Mme JAN et M. RIDARD
lundi	17/12/2018		Ambulances Rouxel - Mme TIREL	
mardi	18/12/2018		Ambulances Marchix - Mr MARCHIX	
mercredi	19/12/2018		Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL	
jeudi	20/12/2018		Sarl Les Lacs - Mmes JOUFFE et MANIVEL - Mrs COCHARD et DESCHAMPS	
vendredi	21/12/2018		Ambulances Dinannaises Piriou - M BARBOTIN	
samedi	22/12/2018		Ambulances Curiosoltes - Mme CERTENAIS	
dimanche	23/12/2018		Ambulances Assistance Urgence La Malouine - Mr CHEANNE	Ambulances Marchix - Mr MARCHIX
lundi	24/12/2018		Ambulances Rouxel - Mme TIREL	
mardi	25/12/2018		Ambulances Pasturel / Sarl Pasturel- Mr PASTUREL	Ambulances Dinannaises Piriou - M BARBOTIN
mercredi	26/12/2018		Ambulances Duguesclin/ Direct Ambulances - Mr ROUXEL	
jeudi	27/12/2018		Ambulances Deschamps - Mme DESCHAMPS	
vendredi	28/12/2018		Ambulances Dinannaises Piriou - M BARBOTIN	
samedi	29/12/2018		Ambulances Curiosoltes - Mme CERTENAIS	
dimanche	30/12/2018		Ambulances Curiosoltes - Mme CERTENAIS	Ambulances Assistance Urgence La Malouine - Mr CHEANNE
lundi	31/12/2018		Ambulances Marchix - Mr MARCHIX	
mardi	01/01/2019		Ambulances Dinannaises Piriou - M BARBOTIN	Ambulances Marchix - Mr MARCHIX

1er juillet 2018 au 1er janvier 2019 (inclus)

NOMBRE DE GARDES A ASSURER : 217

9 ENTREPRISES :

L'Hyvet Ambulances - Mr THEBAULT	02 96 28 41 59 - 06 86 72 97 77
Ambulances Thebault - Mme THEBAULT	02 96 25 61 16 - 06 07 19 52 29
Ambulances Couleme Rouille - PLUMIEUX - Mr GOUBELLE	02 96 25 55 55 - 06 03 03 70 97
Ambulances Couleme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE	02 96 28 05 71 - 06 03 03 70 97
Ambulances Ficol AAS 22 - Mr COLINET	06 99 61 12 76
Ambulances Argoat ambulance - Mr SPOLJAR	02 96 28 50 85
Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC	06 07 14 69 98
Ambulances du Méné - Mme JEGO MOUHOUBI	02 96 31 43 22
Ambulance Taxi Perrin Joël - Mr PERRIN	02 96 25 60 46

SECTEUR N° 2 LOUDEAC - REFERENT : M GOUBELLE

jour	date	Nuit (20h00 à 8h00)	Jour (8h00 à 20h00)
dimanche	01/07/2018	L'Hyvet Ambulances - Mr THEBAULT	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC
lundi	02/07/2018	Ambulances du Méné - Mme JEGO MOUHOUBI	
mardi	03/07/2018	Ambulances Couleme Rouille - PLUMIEUX - Mr GOUBELLE	
mercredi	04/07/2018	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC	
jeudi	05/07/2018	Ambulance Taxi Perrin Joël - Mr PERRIN	
vendredi	06/07/2018	Ambulances du Méné - Mme JEGO MOUHOUBI	
samedi	07/07/2018	Ambulances Thebault - Mme THEBAULT	
dimanche	08/07/2018	Ambulances Argoat ambulance - Mr SPOLJAR	Ambulances Couleme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE
lundi	09/07/2018	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC	
mardi	10/07/2018	Ambulances Couleme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE	
mercredi	11/07/2018	Ambulance Taxi Perrin Joël - Mr PERRIN	
jeudi	12/07/2018	Ambulances Thebault - Mme THEBAULT	
vendredi	13/07/2018	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC	
samedi	14/07/2018	Ambulances Couleme Rouille - PLUMIEUX - Mr GOUBELLE	L'Hyvet Ambulances - Mr THEBAULT
dimanche	15/07/2018	Ambulances Argoat ambulance - Mr SPOLJAR	Ambulances Couleme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE
lundi	16/07/2018	L'Hyvet Ambulances - Mr THEBAULT	
mardi	17/07/2018	Ambulances Couleme Rouille - PLUMIEUX - Mr GOUBELLE	
mercredi	18/07/2018	Ambulances Thebault - Mme THEBAULT	
jeudi	19/07/2018	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC	
vendredi	20/07/2018	Ambulance Taxi Perrin Joël - Mr PERRIN	
samedi	21/07/2018	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC	
dimanche	22/07/2018	Ambulances du Méné - Mme JEGO MOUHOUBI	Ambulances Couleme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE
lundi	23/07/2018	Ambulances Ficol AAS 22 - Mr COLINET	
mardi	24/07/2018	L'Hyvet Ambulances - Mr THEBAULT	
mercredi	25/07/2018	Ambulances Couleme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE	
jeudi	26/07/2018	Ambulances Thebault - Mme THEBAULT	
vendredi	27/07/2018	Ambulances Argoat ambulance - Mr SPOLJAR	
samedi	28/07/2018	Ambulances Couleme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE	
dimanche	29/07/2018	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC	Ambulances du Méné - Mme JEGO MOUHOUBI
lundi	30/07/2018	Ambulances Ficol AAS 22 - Mr COLINET	
mardi	31/07/2018	Ambulances Couleme Rouille - PLUMIEUX - Mr GOUBELLE	
mercredi	01/08/2018	Ambulances Thebault - Mme THEBAULT	
jeudi	02/08/2018	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC	
vendredi	03/08/2018	L'Hyvet Ambulances - Mr THEBAULT	
samedi	04/08/2018	Ambulances Couleme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE	
dimanche	05/08/2018	Ambulance Taxi Perrin Joël - Mr PERRIN	Ambulances Thebault - Mme THEBAULT
lundi	06/08/2018	Ambulances Ficol AAS 22 - Mr COLINET	
mardi	07/08/2018	Ambulances Couleme Rouille - PLUMIEUX - Mr GOUBELLE	
mercredi	08/08/2018	Ambulances Argoat ambulance - Mr SPOLJAR	
jeudi	09/08/2018	Ambulances Thebault - Mme THEBAULT	
vendredi	10/08/2018	Ambulances Couleme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE	
samedi	11/08/2018	Ambulances Couleme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE	
dimanche	12/08/2018	L'Hyvet Ambulances - Mr THEBAULT	Ambulances du Méné - Mme JEGO MOUHOUBI
lundi	13/08/2018	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC	
mardi	14/08/2018	Ambulances Ficol AAS 22 - Mr COLINET	
mercredi	15/08/2018	Ambulance Taxi Perrin Joël - Mr PERRIN	Ambulances du Méné - Mme JEGO MOUHOUBI
jeudi	16/08/2018	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC	
vendredi	17/08/2018	Ambulances Couleme Rouille - PLUMIEUX - Mr GOUBELLE	
samedi	18/08/2018	Ambulances Thebault - Mme THEBAULT	
dimanche	19/08/2018	Ambulances Argoat ambulance - Mr SPOLJAR	Ambulances Couleme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE
lundi	20/08/2018	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC	
mardi	21/08/2018	L'Hyvet Ambulances - Mr THEBAULT	
mercredi	22/08/2018	Ambulance Taxi Perrin Joël - Mr PERRIN	
jeudi	23/08/2018	Ambulances Thebault - Mme THEBAULT	
vendredi	24/08/2018	Ambulances Couleme Rouille - PLUMIEUX - Mr GOUBELLE	
samedi	25/08/2018	Ambulances Couleme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE	
dimanche	26/08/2018	Ambulances du Méné - Mme JEGO MOUHOUBI	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC

jour	date	Nuit (20h00 à 8h00)	Jour (8h00 à 20h00)
lundi	27/08/2018	Ambulances Argoat ambulance - Mr SPOLJAR	
mardi	28/08/2018	Ambulances Couleme Rouille - PLUMIEUX - Mr GOUBELLE	
mercredi	29/08/2018	Ambulances Thebault - Mme THEBAULT	
jeudi	30/08/2018	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC	
vendredi	31/08/2018	L'Hyvet Ambulances - Mr THEBAULT	
samedi	01/09/2018	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC	
dimanche	02/09/2018	Ambulance Taxi Perrin Joël - Mr PERRIN	Ambulances Couleme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE
lundi	03/09/2018	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC	
mardi	04/09/2018	L'Hyvet Ambulances - Mr THEBAULT	
mercredi	05/09/2018	Ambulances Argoat ambulance - Mr SPOLJAR	
jeudi	06/09/2018	Ambulances Thebault - Mme THEBAULT	
vendredi	07/09/2018	Ambulances Couleme Rouille - PLUMIEUX - Mr GOUBELLE	
samedi	08/09/2018	Ambulances Couleme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE	
dimanche	09/09/2018	Ambulances Ficol AAS 22 - Mr COLINET	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC
lundi	10/09/2018	Ambulance Taxi Perrin Joël - Mr PERRIN	
mardi	11/09/2018	Ambulances Couleme Rouille - PLUMIEUX - Mr GOUBELLE	
mercredi	12/09/2018	Ambulances Thebault - Mme THEBAULT	
jeudi	13/09/2018	Ambulances Couleme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE	
vendredi	14/09/2018	L'Hyvet Ambulances - Mr THEBAULT	
samedi	15/09/2018	Ambulances du Méné - Mme JEGO MOUHOUBI	
dimanche	16/09/2018	Ambulances Ficol AAS 22 - Mr COLINET	Ambulances Thebault - Mme THEBAULT
lundi	17/09/2018	Ambulances Argoat ambulance - Mr SPOLJAR	
mardi	18/09/2018	L'Hyvet Ambulances - Mr THEBAULT	
mercredi	19/09/2018	Ambulances Couleme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE	
jeudi	20/09/2018	Ambulances Thebault - Mme THEBAULT	
vendredi	21/09/2018	Ambulances Couleme Rouille - PLUMIEUX - Mr GOUBELLE	
samedi	22/09/2018	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC	
dimanche	23/09/2018	Ambulance Taxi Perrin Joël - Mr PERRIN	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC
lundi	24/09/2018	Ambulances du Méné - Mme JEGO MOUHOUBI	
mardi	25/09/2018	Ambulances Couleme Rouille - PLUMIEUX - Mr GOUBELLE	
mercredi	26/09/2018	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC	
jeudi	27/09/2018	L'Hyvet Ambulances - Mr THEBAULT	
vendredi	28/09/2018	Ambulances Couleme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE	
samedi	29/09/2018	Ambulances Thebault - Mme THEBAULT	
dimanche	30/09/2018	Ambulances Argoat ambulance - Mr SPOLJAR	Ambulances du Méné - Mme JEGO MOUHOUBI
lundi	01/10/2018	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC	
mardi	02/10/2018	L'Hyvet Ambulances - Mr THEBAULT	
mercredi	03/10/2018	Ambulance Taxi Perrin Joël - Mr PERRIN	
jeudi	04/10/2018	Ambulances Thebault - Mme THEBAULT	
vendredi	05/10/2018	Ambulances Couleme Rouille - PLUMIEUX - Mr GOUBELLE	
samedi	06/10/2018	Ambulances Couleme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE	
dimanche	07/10/2018	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC	L'Hyvet Ambulances - Mr THEBAULT
lundi	08/10/2018	Ambulances du Méné - Mme JEGO MOUHOUBI	
mardi	09/10/2018	Ambulances Couleme Rouille - PLUMIEUX - Mr GOUBELLE	
mercredi	10/10/2018	Ambulances Thebault - Mme THEBAULT	
jeudi	11/10/2018	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC	
vendredi	12/10/2018	Ambulances Argoat ambulance - Mr SPOLJAR	
samedi	13/10/2018	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC	
dimanche	14/10/2018	Ambulances du Méné - Mme JEGO MOUHOUBI	Ambulances Couleme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE
lundi	15/10/2018	Ambulances Ficol AAS 22 - Mr COLINET	
mardi	16/10/2018	L'Hyvet Ambulances - Mr THEBAULT	
mercredi	17/10/2018	Ambulance Taxi Perrin Joël - Mr PERRIN	
jeudi	18/10/2018	Ambulances Thebault - Mme THEBAULT	
vendredi	19/10/2018	Ambulances Couleme Rouille - PLUMIEUX - Mr GOUBELLE	
samedi	20/10/2018	Ambulances Couleme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE	
dimanche	21/10/2018	Ambulances Argoat ambulance - Mr SPOLJAR	Ambulances du Méné - Mme JEGO MOUHOUBI
lundi	22/10/2018	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC	
mardi	23/10/2018	Ambulances Couleme Rouille - PLUMIEUX - Mr GOUBELLE	
mercredi	24/10/2018	Ambulances Thebault - Mme THEBAULT	
jeudi	25/10/2018	Ambulances Couleme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE	
vendredi	26/10/2018	L'Hyvet Ambulances - Mr THEBAULT	
samedi	27/10/2018	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC	
dimanche	28/10/2018	Ambulance Taxi Perrin Joël - Mr PERRIN	Ambulances Thebault - Mme THEBAULT
lundi	29/10/2018	Ambulances Ficol AAS 22 - Mr COLINET	
mardi	30/10/2018	Ambulances Couleme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE	
mercredi	31/10/2018	Ambulances Argoat ambulance - Mr SPOLJAR	
jeudi	01/11/2018	Ambulances Thebault - Mme THEBAULT	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC
vendredi	02/11/2018	Ambulances Couleme Rouille - PLUMIEUX - Mr GOUBELLE	
samedi	03/11/2018	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC	
dimanche	04/11/2018	L'Hyvet Ambulances - Mr THEBAULT	Ambulances Couleme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE

jour	date	Nuit (20h00 à 8h00)	Jour (8h00 à 20h00)
lundi	05/11/2018	Ambulances Argoat ambulance - Mr SPOLJAR	
mardi	06/11/2018	Ambulances Coulme Rouille - PLUMIEUX - Mr GOUBELLE	
mercredi	07/11/2018	Ambulances Thebault - Mme THEBAULT	
jeudi	08/11/2018	Ambulances Coulme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE	
vendredi	09/11/2018	Ambulances du Méné - Mme JEGO MOUHOUBI	
samedi	10/11/2018	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC	
dimanche	11/11/2018	Ambulance Taxi Perrin Joël - Mr PERRIN	Ambulances Ficol AAS 22 - Mr COLINET
lundi	12/11/2018	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC	
mardi	13/11/2018	Ambulances Coulme Rouille - PLUMIEUX - Mr GOUBELLE	
mercredi	14/11/2018	Ambulance Taxi Perrin Joël - Mr PERRIN	
jeudi	15/11/2018	Ambulances Thebault - Mme THEBAULT	
vendredi	16/11/2018	Ambulances Coulme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE	
samedi	17/11/2018	L'Hyvet Ambulances - Mr THEBAULT	
dimanche	18/11/2018	Ambulances du Méné - Mme JEGO MOUHOUBI	Ambulances Ficol AAS 22 - Mr COLINET
lundi	19/11/2018	Ambulances Argoat ambulance - Mr SPOLJAR	
mardi	20/11/2018	Ambulances Coulme Rouille - PLUMIEUX - Mr GOUBELLE	
mercredi	21/11/2018	Ambulances Thebault - Mme THEBAULT	
jeudi	22/11/2018	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC	
vendredi	23/11/2018	L'Hyvet Ambulances - Mr THEBAULT	
samedi	24/11/2018	Ambulances Coulme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE	
dimanche	25/11/2018	Ambulance Taxi Perrin Joël - Mr PERRIN	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC
lundi	26/11/2018	Ambulances du Méné - Mme JEGO MOUHOUBI	
mardi	27/11/2018	L'Hyvet Ambulances - Mr THEBAULT	
mercredi	28/11/2018	Ambulances Coulme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE	
jeudi	29/11/2018	Ambulances Thebault - Mme THEBAULT	
vendredi	30/11/2018	Ambulances Argoat ambulance - Mr SPOLJAR	
samedi	01/12/2018	Ambulances Coulme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE	
dimanche	02/12/2018	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC	Ambulances du Méné - Mme JEGO MOUHOUBI
lundi	03/12/2018	Ambulance Taxi Perrin Joël - Mr PERRIN	
mardi	04/12/2018	Ambulances Coulme Rouille - PLUMIEUX - Mr GOUBELLE	
mercredi	05/12/2018	Ambulances Thebault - Mme THEBAULT	
jeudi	06/12/2018	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC	
vendredi	07/12/2018	L'Hyvet Ambulances - Mr THEBAULT	
samedi	08/12/2018	Ambulances Coulme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE	
dimanche	09/12/2018	Ambulances Argoat ambulance - Mr SPOLJAR	Ambulances Thebault - Mme THEBAULT
lundi	10/12/2018	Ambulances Ficol AAS 22 - Mr COLINET	
mardi	11/12/2018	L'Hyvet Ambulances - Mr THEBAULT	
mercredi	12/12/2018	Ambulances Coulme Rouille - PLUMIEUX - Mr GOUBELLE	
jeudi	13/12/2018	Ambulances Thebault - Mme THEBAULT	
vendredi	14/12/2018	Ambulance Taxi Perrin Joël - Mr PERRIN	
samedi	15/12/2018	Ambulances Coulme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE	
dimanche	16/12/2018	Ambulances du Méné - Mme JEGO MOUHOUBI	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC
lundi	17/12/2018	Ambulances Ficol AAS 22 - Mr COLINET	
mardi	18/12/2018	Ambulances Coulme Rouille - PLUMIEUX - Mr GOUBELLE	
mercredi	19/12/2018	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC	
jeudi	20/12/2018	L'Hyvet Ambulances - Mr THEBAULT	
vendredi	21/12/2018	Ambulances Argoat ambulance - Mr SPOLJAR	
samedi	22/12/2018	Ambulances Thebault - Mme THEBAULT	
dimanche	23/12/2018	Ambulance Taxi Perrin Joël - Mr PERRIN	Ambulances Coulme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE
lundi	24/12/2018	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC	
mardi	25/12/2018	Ambulances Thebault - Mme THEBAULT	Ambulances Coulme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE
mercredi	26/12/2018	L'Hyvet Ambulances - Mr THEBAULT	
jeudi	27/12/2018	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC	
vendredi	28/12/2018	Ambulances Coulme Rouille - PLUMIEUX - Mr GOUBELLE	
samedi	29/12/2018	Ambulances Hemonic - Mr HEMONIC	
dimanche	30/12/2018	Ambulances du Méné - Mme JEGO MOUHOUBI	Ambulances Coulme Rouille - LOUDEAC - Mr GOUBELLE
lundi	31/12/2018	Ambulances Argoat ambulance - Mr SPOLJAR	
mardi	01/01/2019	Ambulances Coulme Rouille - PLUMIEUX - Mr GOUBELLE	L'Hyvet Ambulances - Mr THEBAULT

1er juillet 2018 au 1er janvier 2019 (inclus)

NOMBRE DE GARDES A ASSURER : 217

4 ENTREPRISES : **SARL MAEL AMBULANCES** - Mme BOURNOT 02 96 24 66 17
AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN 02 96 29 47 44
EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ 02 96 29 15 90
AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX 02 96 29 73 18

SECTEUR N° 3 - REFERENT : M LE ROUX

jour	date	Nuit (20h00 à 8h00)	Jour (8h00 à 20h00)
dimanche	01/07/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT
lundi	02/07/2018	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	
mardi	03/07/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
mercredi	04/07/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
jeudi	05/07/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
vendredi	06/07/2018	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	
samedi	07/07/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
dimanche	08/07/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ
lundi	09/07/2018	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	
mardi	10/07/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
mercredi	11/07/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
jeudi	12/07/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
vendredi	13/07/2018	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	
samedi	14/07/2018	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX
dimanche	15/07/2018	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX
lundi	16/07/2018	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	
mardi	17/07/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
mercredi	18/07/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
jeudi	19/07/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
vendredi	20/07/2018	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	
samedi	21/07/2018	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	
dimanche	22/07/2018	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN
lundi	23/07/2018	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	
mardi	24/07/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
mercredi	25/07/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
jeudi	26/07/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
vendredi	27/07/2018	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	
samedi	28/07/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
dimanche	29/07/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	SARL CALLAC AMBULANCES - Mr ROLLAND
lundi	30/07/2018	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	
mardi	31/07/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
mercredi	01/08/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	

PLANNING DEPARTEMENTAL DE LA GARDE AMUBULANCIERE PRIVEE

jour		date	Nuit (20h00 à 8h00)	Jour (8h00 à 20h00)
jeudi	02/08/2018		EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
vendredi	03/08/2018		AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	
samedi	04/08/2018		SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
dimanche	05/08/2018		SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT
lundi	06/08/2018		AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	
mardi	07/08/2018		SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
mercredi	08/08/2018		SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
jeudi	09/08/2018		EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
vendredi	10/08/2018		AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	
samedi	11/08/2018		EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
dimanche	12/08/2018		EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ
lundi	13/08/2018		AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	
mardi	14/08/2018		SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
mercredi	15/08/2018		SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT
jeudi	16/08/2018		EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
vendredi	17/08/2018		AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	
samedi	18/08/2018		AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	
dimanche	19/08/2018		AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX
lundi	20/08/2018		AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	
mardi	21/08/2018		SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
mercredi	22/08/2018		SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
jeudi	23/08/2018		EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
vendredi	24/08/2018		AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	
samedi	25/08/2018		AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	
dimanche	26/08/2018		AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN
lundi	27/08/2018		AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	
mardi	28/08/2018		SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
mercredi	29/08/2018		SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
jeudi	30/08/2018		EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
vendredi	31/08/2018		AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	
samedi	01/09/2018		SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
dimanche	02/09/2018		SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT
lundi	03/09/2018		AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	
mardi	04/09/2018		SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
mercredi	05/09/2018		SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
jeudi	06/09/2018		EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
vendredi	07/09/2018		AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	
samedi	08/09/2018		SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
dimanche	09/09/2018		SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT

PLANNING DEPARTEMENTAL DE LA GARDE AMUBULANCIERE PRIVEE

jour	date	Nuit (20h00 à 8h00)	Jour (8h00 à 20h00)
lundi	10/09/2018	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	
mardi	11/09/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
mercredi	12/09/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
jeudi	13/09/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
vendredi	14/09/2018	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	
samedi	15/09/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
dimanche	16/09/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ
lundi	17/09/2018	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	
mardi	18/09/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
mercredi	19/09/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
jeudi	20/09/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
vendredi	21/09/2018	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	
samedi	22/09/2018	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	
dimanche	23/09/2018	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX
lundi	24/09/2018	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	
mardi	25/09/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
mercredi	26/09/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
jeudi	27/09/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
vendredi	28/09/2018	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	
samedi	29/09/2018	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	
dimanche	30/09/2018	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN
lundi	01/10/2018	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	
mardi	02/10/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
mercredi	03/10/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
jeudi	04/10/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
vendredi	05/10/2018	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	
samedi	06/10/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
dimanche	07/10/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	Ambulances Argoat ambulance - Mr SPOLJAR
lundi	08/10/2018	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	
mardi	09/10/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
mercredi	10/10/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
jeudi	11/10/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
vendredi	12/10/2018	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	
samedi	13/10/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
dimanche	14/10/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT
lundi	15/10/2018	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	
mardi	16/10/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
mercredi	17/10/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
jeudi	18/10/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	

PLANNING DEPARTEMENTAL DE LA GARDE AMUBULANCIERE PRIVEE

jour	date	Nuit (20h00 à 8h00)	Jour (8h00 à 20h00)
vendredi	19/10/2018	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	
samedi	20/10/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
dimanche	21/10/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ
lundi	22/10/2018	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	
mardi	23/10/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
mercredi	24/10/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
jeudi	25/10/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
vendredi	26/10/2018	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	
samedi	27/10/2018	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	
dimanche	28/10/2018	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX
lundi	29/10/2018	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	
mardi	30/10/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
mercredi	31/10/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
jeudi	01/11/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ
vendredi	02/11/2018	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	
samedi	03/11/2018	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	
dimanche	04/11/2018	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN
lundi	05/11/2018	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	
mardi	06/11/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
mercredi	07/11/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
jeudi	08/11/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
vendredi	09/11/2018	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	
samedi	10/11/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
dimanche	11/11/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	SARL CALLAC AMBULANCES - Mr ROLLAND
lundi	12/11/2018	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	
mardi	13/11/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
mercredi	14/11/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
jeudi	15/11/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
vendredi	16/11/2018	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	
samedi	17/11/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
dimanche	18/11/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT
lundi	19/11/2018	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	
mardi	20/11/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
mercredi	21/11/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
jeudi	22/11/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
vendredi	23/11/2018	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	
samedi	24/11/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
dimanche	25/11/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ
lundi	26/11/2018	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	

PLANNING DEPARTEMENTAL DE LA GARDE AMUBLANCIERE PRIVEE

jour	date	Nuit (20h00 à 8h00)	Jour (8h00 à 20h00)
mardi	27/11/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
mercredi	28/11/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
jeudi	29/11/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
vendredi	30/11/2018	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	
samedi	01/12/2018	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	
dimanche	02/12/2018	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX
lundi	03/12/2018	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	
mardi	04/12/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
mercredi	05/12/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
jeudi	06/12/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
vendredi	07/12/2018	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	
samedi	08/12/2018	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	
dimanche	09/12/2018	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN
lundi	10/12/2018	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	
mardi	11/12/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
mercredi	12/12/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
jeudi	13/12/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
vendredi	14/12/2018	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	
samedi	15/12/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
dimanche	16/12/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	Ambulances Ficol AAS 22 - Mr COLINET
lundi	17/12/2018	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	
mardi	18/12/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
mercredi	19/12/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
jeudi	20/12/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
vendredi	21/12/2018	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	
samedi	22/12/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
dimanche	23/12/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT
lundi	24/12/2018	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	
mardi	25/12/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT
mercredi	26/12/2018	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	
jeudi	27/12/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
vendredi	28/12/2018	AMBULANCES LE ROUX Pierre - Mr LE ROUX	
samedi	29/12/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	
dimanche	30/12/2018	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ	EURL AMBULANCES ARMORICAINES -Mr DECLERCQ
lundi	31/12/2018	AMBULANCES COLLIN - Mr COLLIN	
mardi	01/01/2019	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT	SARL MAEL AMBULANCES - Mme BOURNOT

1er juillet 2018 au 1er janvier 2019 (inclus)

NOMBRE DE GARDES A ASSURER : 217

8 ENTREPRISES :	PLOUAGAT AMBULANCES - Mr AUDO	02 96 74 25 26
	ASSISTANCE AMBULANCE DUEGAIN - M POIGNONEC	02 96 43 91 66
	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	02 96 21 27 30
	SARL CALLAC AMBULANCES - Mr ROLLAND	02 96 45 50 27
	ETS ROLLAND SARL - Mr ROLLAND	02 96 43 84 24
	SARL PEUROU - Mr PEUROU	02 96 43 43 13
	AMBULANCES SALOMON - Mr SALOMON	02 96 21 33 32
	AMBULANCES DERRIEN - Mr DERRIEN	02 96 43 00 44
	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	02 96 70 19 72

SECTEUR N° 4 - REFERENT : Mme GUIOMAR

jour	date	Nuit (20h00 à 8h00)	Jour (8h00 à 20h00)
dimanche	01/07/2018	SARL CALLAC AMBULANCES - Mr ROLLAND	AMBULANCES SALOMON - Mr SALOMON
lundi	02/07/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mardi	03/07/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mercredi	04/07/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
jeudi	05/07/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
vendredi	06/07/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
samedi	07/07/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
dimanche	08/07/2018	ASSISTANCE AMBULANCE DUEGAIN - M POIGNONEC	SARL PEUROU - Mr PEUROU
lundi	09/07/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mardi	10/07/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mercredi	11/07/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
jeudi	12/07/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
vendredi	13/07/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
samedi	14/07/2018	PLOUAGAT AMBULANCES - Mr AUDO	SARL PEUROU - Mr PEUROU
dimanche	15/07/2018	SARL CALLAC AMBULANCES - Mr ROLLAND	ETS ROLLAND SARL - Mr ROLLAND
lundi	16/07/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mardi	17/07/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mercredi	18/07/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
jeudi	19/07/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
vendredi	20/07/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
samedi	21/07/2018	AMBULANCES DERRIEN - Mr DERRIEN	
dimanche	22/07/2018	ASSISTANCE AMBULANCE DUEGAIN - M POIGNONEC	ASSISTANCE AMBULANCE DUEGAIN - M POIGNONEC
lundi	23/07/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mardi	24/07/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mercredi	25/07/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
jeudi	26/07/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
vendredi	27/07/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
samedi	28/07/2018	AMBULANCES SALOMON - Mr SALOMON	
dimanche	29/07/2018	SARL CALLAC AMBULANCES - Mr ROLLAND	AMBULANCES DERRIEN - Mr DERRIEN
lundi	30/07/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mardi	31/07/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mercredi	01/08/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
jeudi	02/08/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
vendredi	03/08/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
samedi	04/08/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
dimanche	05/08/2018	SARL PEUROU - Mr PEUROU	PLOUAGAT AMBULANCES - Mr AUDO
lundi	06/08/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mardi	07/08/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mercredi	08/08/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
jeudi	09/08/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
vendredi	10/08/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
samedi	11/08/2018	ASSISTANCE AMBULANCE DUEGAIN - M POIGNONEC	
dimanche	12/08/2018	SARL CALLAC AMBULANCES - Mr ROLLAND	AMBULANCES SALOMON - Mr SALOMON
lundi	13/08/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mardi	14/08/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mercredi	15/08/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	AMBULANCES DERRIEN - Mr DERRIEN
jeudi	16/08/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
vendredi	17/08/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
samedi	18/08/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
dimanche	19/08/2018	AMBULANCES DERRIEN - Mr DERRIEN	SARL PEUROU - Mr PEUROU
lundi	20/08/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mardi	21/08/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mercredi	22/08/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	

PLANNING DEPARTEMENTAL DE LA GARDE AMUBLANCIERE PRIVEE

jour	date	Nuit (20h00 à 8h00)	Jour (8h00 à 20h00)
jeudi	23/08/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
vendredi	24/08/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
samedi	25/08/2018	PLOUAGAT AMBULANCES - Mr AUDIO	
dimanche	26/08/2018	SARL CALLAC AMBULANCES - Mr ROLLAND	ETS ROLLAND SARL - Mr ROLLAND
lundi	27/08/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mardi	28/08/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mercredi	29/08/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
jeudi	30/08/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
vendredi	31/08/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
samedi	01/09/2018	AMBULANCES SALOMON - Mr SALOMON	
dimanche	02/09/2018	ASSISTANCE AMBULANCE DUEGAIN - M POIGNONEC	ASSISTANCE AMBULANCE DUEGAIN - M POIGNONEC
lundi	03/09/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mardi	04/09/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mercredi	05/09/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
jeudi	06/09/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
vendredi	07/09/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
samedi	08/09/2018	ETS ROLLAND SARL - Mr ROLLAND	
dimanche	09/09/2018	SARL CALLAC AMBULANCES - Mr ROLLAND	AMBULANCES DERRIEN - Mr DERRIEN
lundi	10/09/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mardi	11/09/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mercredi	12/09/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
jeudi	13/09/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
vendredi	14/09/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
samedi	15/09/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
dimanche	16/09/2018	SARL PEUROU - Mr PEUROU	PLOUAGAT AMBULANCES - Mr AUDIO
lundi	17/09/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mardi	18/09/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mercredi	19/09/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
jeudi	20/09/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
vendredi	21/09/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
samedi	22/09/2018	ASSISTANCE AMBULANCE DUEGAIN - M POIGNONEC	
dimanche	23/09/2018	SARL CALLAC AMBULANCES - Mr ROLLAND	AMBULANCES SALOMON - Mr SALOMON
lundi	24/09/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mardi	25/09/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mercredi	26/09/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
jeudi	27/09/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
vendredi	28/09/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
samedi	29/09/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
dimanche	30/09/2018	ASSISTANCE AMBULANCE DUEGAIN - M POIGNONEC	SARL PEUROU - Mr PEUROU
lundi	01/10/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mardi	02/10/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mercredi	03/10/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
jeudi	04/10/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
vendredi	05/10/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
samedi	06/10/2018	PLOUAGAT AMBULANCES - Mr AUDIO	
dimanche	07/10/2018	SARL CALLAC AMBULANCES - Mr ROLLAND	ETS ROLLAND SARL - Mr ROLLAND
lundi	08/10/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mardi	09/10/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mercredi	10/10/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
jeudi	11/10/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
vendredi	12/10/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
samedi	13/10/2018	AMBULANCES DERRIEN - Mr DERRIEN	
dimanche	14/10/2018	ASSISTANCE AMBULANCE DUEGAIN - M POIGNONEC	ASSISTANCE AMBULANCE DUEGAIN - M POIGNONEC
lundi	15/10/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mardi	16/10/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mercredi	17/10/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
jeudi	18/10/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
vendredi	19/10/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
samedi	20/10/2018	AMBULANCES SALOMON - Mr SALOMON	
dimanche	21/10/2018	SARL CALLAC AMBULANCES - Mr ROLLAND	AMBULANCES DERRIEN - Mr DERRIEN
lundi	22/10/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mardi	23/10/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mercredi	24/10/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
jeudi	25/10/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
vendredi	26/10/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
samedi	27/10/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
dimanche	28/10/2018	SARL PEUROU - Mr PEUROU	PLOUAGAT AMBULANCES - Mr AUDIO
lundi	29/10/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	

PLANNING DEPARTEMENTAL DE LA GARDE AMUBLANCIERE PRIVEE

jour	date	Nuit (20h00 à 8h00)	Jour (8h00 à 20h00)
mardi	30/10/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mercredi	31/10/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
jeudi	01/11/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	PLOUAGAT AMBULANCES - Mr AUDO
vendredi	02/11/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
samedi	03/11/2018	ASSISTANCE AMBULANCE DUEGAIN - M POIGNONEC	
dimanche	04/11/2018	SARL CALLAC AMBULANCES - Mr ROLLAND	AMBULANCES SALOMON - Mr SALOMON
lundi	05/11/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mardi	06/11/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mercredi	07/11/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
jeudi	08/11/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
vendredi	09/11/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
samedi	10/11/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
dimanche	11/11/2018	AMBULANCES DERRIEN - Mr DERRIEN	SARL PEUROU - Mr PEUROU
lundi	12/11/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mardi	13/11/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mercredi	14/11/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
jeudi	15/11/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
vendredi	16/11/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
samedi	17/11/2018	PLOUAGAT AMBULANCES - Mr AUDO	
dimanche	18/11/2018	SARL CALLAC AMBULANCES - Mr ROLLAND	ETS ROLLAND SARL - Mr ROLLAND
lundi	19/11/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mardi	20/11/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mercredi	21/11/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
jeudi	22/11/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
vendredi	23/11/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
samedi	24/11/2018	AMBULANCES SALOMON - Mr SALOMON	
dimanche	25/11/2018	ASSISTANCE AMBULANCE DUEGAIN - M POIGNONEC	ASSISTANCE AMBULANCE DUEGAIN - M POIGNONEC
lundi	26/11/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mardi	27/11/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mercredi	28/11/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
jeudi	29/11/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
vendredi	30/11/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
samedi	01/12/2018	ETS ROLLAND SARL - Mr ROLLAND	
dimanche	02/12/2018	SARL CALLAC AMBULANCES - Mr ROLLAND	AMBULANCES DERRIEN - Mr DERRIEN
lundi	03/12/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mardi	04/12/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mercredi	05/12/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
jeudi	06/12/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
vendredi	07/12/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
samedi	08/12/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
dimanche	09/12/2018	SARL PEUROU - Mr PEUROU	PLOUAGAT AMBULANCES - Mr AUDO
lundi	10/12/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mardi	11/12/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mercredi	12/12/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
jeudi	13/12/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
vendredi	14/12/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
samedi	15/12/2018	ASSISTANCE AMBULANCE DUEGAIN - M POIGNONEC	
dimanche	16/12/2018	SARL CALLAC AMBULANCES - Mr ROLLAND	AMBULANCES SALOMON - Mr SALOMON
lundi	17/12/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mardi	18/12/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mercredi	19/12/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
jeudi	20/12/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
vendredi	21/12/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
samedi	22/12/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
dimanche	23/12/2018	ASSISTANCE AMBULANCE DUEGAIN - M POIGNONEC	SARL PEUROU - Mr PEUROU
lundi	24/12/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mardi	25/12/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	SARL CALLAC AMBULANCES - Mr ROLLAND
mercredi	26/12/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
jeudi	27/12/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
vendredi	28/12/2018	SARL ALPHA AMBULANCES - Mme GUIOMAR	
samedi	29/12/2018	PLOUAGAT AMBULANCES - Mr AUDO	
dimanche	30/12/2018	SARL CALLAC AMBULANCES - Mr ROLLAND	ETS ROLLAND SARL - Mr ROLLAND
lundi	31/12/2018	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	
mardi	01/01/2019	AMBULANCES DU LEFF - Mr REDON	SARL PEUROU - Mr PEUROU

1er juillet 2018 au 1er janvier 2019 (inclus)

NOMBRE DE GARDES A ASSURER : 434

18 ENTREPRISES :	AMBULANCES PLOUEUCOISES - Mr BOITARD	02 96 42 18 07
	AMBULANCES ARGUENON - Mme BOUVET	02 96 31 85 24
	AMBULANCES AGREES DECLEY HUITOREL - Mr DECLEY	02 96 71 06 29
	AMBULANCES FAVREL - Mr FAVREL	02 96 73 42 09
	AMBULANCES SERVICES GUEUNE - Mr GUEUNE	02 96 78 10 26
	SC AMBULANCE (ex Josse) - Mmes EPERT et TALBOURDET	02 96 31 00 48
	AMBULANCES PROXI-TRANS - Mr LE BLANCHE	02 96 70 67 00
	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	02 96 75 24 24
	AMBULANCES PLERINAISES - Mr LE GUYADER	02 96 74 74 74
	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	02 96 94 33 33
	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO	02 96 61 29 70
	AMBULANCES QUINTINAISES - Mr PAILLARDON	02 96 74 99 65
	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON	02 96 33 34 35
	AMBULANCES KERSALE - Mr PAILLARDON	02 96 94 07 08
	AMBULANCES BINCAISES - Mr PAILLARDON	08 10 80 10 22
	AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	02 96 92 19 19
	AMBULANCES TAXIS ROBIN - M. ROBIN	02 96 74 80 26
	AMBULANCES EMERAUDE - Mr GOUBIN	02 96 31 14 15

SECTEUR N°5 - REFERENT : Mrs OLLIVRO et GOUBIN

jour	date	Nuit Société 1 (20h00 à 8h00)	Nuit Société 2 (20h00 à 8h00)	Jour Société 1 (8h00 à 20h00)	Jour Société 2 (8h00 à 20h00)
dimanche	01/07/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	SC AMBULANCE (ex Josse)- Mmes EPERT et TALBOURDET
lundi	02/07/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mardi	03/07/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mercredi	04/07/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE		
jeudi	05/07/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO		
vendredi	06/07/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES SERVICES GUEUNE - Mr GUEUNE		
samedi	07/07/2018	AMBULANCES PLERINAISES - Mr LE GUYADER	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		

PLANNING DEPARTEMENTAL DE LA GARDE AMUBLANCIERE PRIVEE

jour	date	Nuit Société 1 (20h00 à 8h00)	Nuit Société 2 (20h00 à 8h00)	Jour Société 1 (8h00 à 20h00)	Jour Société 2 (8h00 à 20h00)
dimanche	08/07/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES EMERAUDE - Mr GOUBIN
lundi	09/07/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mardi	10/07/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mercredi	11/07/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE		
jeudi	12/07/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO		
vendredi	13/07/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES SERVICES GUEUNE - Mr GUEUNE		
samedi	14/07/2018	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON	AMBULANCES PROXI-TRANS - Mr LE BLANCHE	AMBULANCES EMERAUDE - Mr GOUBIN
dimanche	15/07/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES AGREES DECLEY HUITOREL - Mr DECLEY
lundi	16/07/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mardi	17/07/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mercredi	18/07/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE		
jeudi	19/07/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO		
vendredi	20/07/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES SERVICES GUEUNE - Mr GUEUNE		
samedi	21/07/2018	AMBULANCES EMERAUDE - Mr GOUBIN	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
dimanche	22/07/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES AGREES DECLEY HUITOREL - Mr DECLEY
lundi	23/07/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mardi	24/07/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mercredi	25/07/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE		
jeudi	26/07/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO		
vendredi	27/07/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES SERVICES GUEUNE - Mr GUEUNE		
samedi	28/07/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
dimanche	29/07/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	SC AMBULANCE (ex Josse)- Mmes EPERT et TALBOURDET
lundi	30/07/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mardi	31/07/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mercredi	01/08/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE		
jeudi	02/08/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO		
vendredi	03/08/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES SERVICES GUEUNE - Mr GUEUNE		
samedi	04/08/2018	AMBULANCES PLERINAISES - Mr LE GUYADER	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
dimanche	05/08/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES PROXI-TRANS - Mr LE BLANCHE
lundi	06/08/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mardi	07/08/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mercredi	08/08/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE		

PLANNING DEPARTEMENTAL DE LA GARDE AMUBLANCIERE PRIVEE

jour	date	Nuit Société 1 (20h00 à 8h00)	Nuit Société 2 (20h00 à 8h00)	Jour Société 1 (8h00 à 20h00)	Jour Société 2 (8h00 à 20h00)
jeudi	09/08/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO		
vendredi	10/08/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES SERVICES GUEUNE - Mr GUEUNE		
samedi	11/08/2018	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
dimanche	12/08/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES AGREES DECLEY HUITOREL - Mr DECLEY
lundi	13/08/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mardi	14/08/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mercredi	15/08/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	AMBULANCES PROXI-TRANS - Mr LE BLANCHE	AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU
jeudi	16/08/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO		
vendredi	17/08/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES SERVICES GUEUNE - Mr GUEUNE		
samedi	18/08/2018	AMBULANCES EMERAUDE - Mr GOUBIN	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
dimanche	19/08/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES AGREES DECLEY HUITOREL - Mr DECLEY
lundi	20/08/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mardi	21/08/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mercredi	22/08/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE		
jeudi	23/08/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO		
vendredi	24/08/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES SERVICES GUEUNE - Mr GUEUNE		
samedi	25/08/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
dimanche	26/08/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	SC AMBULANCE (ex Josse)- Mmes EPERT et TALBOURDET
lundi	27/08/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mardi	28/08/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mercredi	29/08/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE		
jeudi	30/08/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO		
vendredi	31/08/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES SERVICES GUEUNE - Mr GUEUNE		
samedi	01/09/2018	AMBULANCES PLERINAISES - Mr LE GUYADER	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
dimanche	02/09/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES EMERAUDE - Mr GOUBIN
lundi	03/09/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mardi	04/09/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mercredi	05/09/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE		
jeudi	06/09/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO		
vendredi	07/09/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES SERVICES GUEUNE - Mr GUEUNE		
samedi	08/09/2018	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
dimanche	09/09/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES AGREES DECLEY HUITOREL - Mr DECLEY

PLANNING DEPARTEMENTAL DE LA GARDE AMBULANCIERE PRIVEE

jour	date	Nuit Société 1 (20h00 à 8h00)	Nuit Société 2 (20h00 à 8h00)	Jour Société 1 (8h00 à 20h00)	Jour Société 2 (8h00 à 20h00)
lundi	10/09/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mardi	11/09/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mercredi	12/09/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE		
jeudi	13/09/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO		
vendredi	14/09/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES SERVICES GUEUNE - Mr GUEUNE		
samedi	15/09/2018	AMBULANCES EMERAUDE - Mr GOUBIN	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
dimanche	16/09/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES AGREES DECLEY HUITOREL - Mr DECLEY
lundi	17/09/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mardi	18/09/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mercredi	19/09/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE		
jeudi	20/09/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO		
vendredi	21/09/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES SERVICES GUEUNE - Mr GUEUNE		
samedi	22/09/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
dimanche	23/09/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	SC AMBULANCE (ex Josse)- Mmes EPERT et TALBOURDET
lundi	24/09/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mardi	25/09/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mercredi	26/09/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE		
jeudi	27/09/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO		
vendredi	28/09/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES SERVICES GUEUNE - Mr GUEUNE		
samedi	29/09/2018	AMBULANCES PLERINAISES - Mr LE GUYADER	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
dimanche	30/09/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES PROXI-TRANS - Mr LE BLANCHE
lundi	01/10/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mardi	02/10/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mercredi	03/10/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE		
jeudi	04/10/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO		
vendredi	05/10/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES SERVICES GUEUNE - Mr GUEUNE		
samedi	06/10/2018	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
dimanche	07/10/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES AGREES DECLEY HUITOREL - Mr DECLEY
lundi	08/10/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mardi	09/10/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mercredi	10/10/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE		
jeudi	11/10/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO		

PLANNING DEPARTEMENTAL DE LA GARDE AMUBLANCIERE PRIVEE

jour	date	Nuit Société 1 (20h00 à 8h00)	Nuit Société 2 (20h00 à 8h00)	Jour Société 1 (8h00 à 20h00)	Jour Société 2 (8h00 à 20h00)
vendredi	12/10/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES SERVICES GUEUNE - Mr GUEUNE		
samedi	13/10/2018	AMBULANCES EMERAUDE - Mr GOUBIN	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
dimanche	14/10/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES AGREES DECLEY HUITOREL - Mr DECLEY
lundi	15/10/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mardi	16/10/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mercredi	17/10/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE		
jeudi	18/10/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO		
vendredi	19/10/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES SERVICES GUEUNE - Mr GUEUNE		
samedi	20/10/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
dimanche	21/10/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	SC AMBULANCE (ex Josse)- Mmes EPERT et TALBOURDET
lundi	22/10/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mardi	23/10/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mercredi	24/10/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE		
jeudi	25/10/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO		
vendredi	26/10/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES SERVICES GUEUNE - Mr GUEUNE		
samedi	27/10/2018	AMBULANCES PLERINAISES - Mr LE GUYADER	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
dimanche	28/10/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES EMERAUDE - Mr GOUBIN
lundi	29/10/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mardi	30/10/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mercredi	31/10/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE		
jeudi	01/11/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO	AMBULANCES PLOUEUCOISES - Mr BOITARD	SC AMBULANCE (ex Josse)- Mmes EPERT et TALBOURDET
vendredi	02/11/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES SERVICES GUEUNE - Mr GUEUNE		
samedi	03/11/2018	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
dimanche	04/11/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES AGREES DECLEY HUITOREL - Mr DECLEY
lundi	05/11/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mardi	06/11/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mercredi	07/11/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE		
jeudi	08/11/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO		
vendredi	09/11/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES SERVICES GUEUNE - Mr GUEUNE		
samedi	10/11/2018	AMBULANCES EMERAUDE - Mr GOUBIN	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
dimanche	11/11/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES AGREES DECLEY HUITOREL - Mr DECLEY
lundi	12/11/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		

PLANNING DEPARTEMENTAL DE LA GARDE AMUBLANCIERE PRIVEE

jour	date	Nuit Société 1 (20h00 à 8h00)	Nuit Société 2 (20h00 à 8h00)	Jour Société 1 (8h00 à 20h00)	Jour Société 2 (8h00 à 20h00)
mardi	13/11/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEAUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mercredi	14/11/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE		
jeudi	15/11/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO		
vendredi	16/11/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES SERVICES GUEUNE - Mr GUEUNE		
samedi	17/11/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	BEAUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
dimanche	18/11/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEAUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	SC AMBULANCE (ex Josse)- Mmes EPERT et TALBOURDET
lundi	19/11/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEAUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mardi	20/11/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEAUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mercredi	21/11/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE		
jeudi	22/11/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO		
vendredi	23/11/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES SERVICES GUEUNE - Mr GUEUNE		
samedi	24/11/2018	AMBULANCES PLERINAISES - Mr LE GUYADER	BEAUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
dimanche	25/11/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEAUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES PROXI-TRANS - Mr LE BLANCHE
lundi	26/11/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEAUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mardi	27/11/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEAUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mercredi	28/11/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE		
jeudi	29/11/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO		
vendredi	30/11/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES SERVICES GUEUNE - Mr GUEUNE		
samedi	01/12/2018	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO	BEAUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
dimanche	02/12/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEAUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES AGREES DECLEY HUITOREL - Mr DECLEY
lundi	03/12/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEAUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mardi	04/12/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEAUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mercredi	05/12/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE		
jeudi	06/12/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO		
vendredi	07/12/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES SERVICES GUEUNE - Mr GUEUNE		
samedi	08/12/2018	AMBULANCES EMERAUDE - Mr GOUBIN	BEAUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
dimanche	09/12/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEAUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES AGREES DECLEY HUITOREL - Mr DECLEY
lundi	10/12/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEAUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mardi	11/12/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEAUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mercredi	12/12/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE		
jeudi	13/12/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO		
vendredi	14/12/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES SERVICES GUEUNE - Mr GUEUNE		

PLANNING DEPARTEMENTAL DE LA GARDE AMUBLANCIERE PRIVEE

jour	date	Nuit Société 1 (20h00 à 8h00)	Nuit Société 2 (20h00 à 8h00)	Jour Société 1 (8h00 à 20h00)	Jour Société 2 (8h00 à 20h00)
samedi	15/12/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
dimanche	16/12/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	SC AMBULANCE (ex Josse)- Mmes EPERT et TALBOURDET
lundi	17/12/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mardi	18/12/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mercredi	19/12/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE		
jeudi	20/12/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO		
vendredi	21/12/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES SERVICES GUEUNE - Mr GUEUNE		
samedi	22/12/2018	AMBULANCES PLERINAISES - Mr LE GUYADER	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
dimanche	23/12/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES EMERAUDE - Mr GOUBIN
lundi	24/12/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mardi	25/12/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON	AMBULANCES FAVREL - Mr FAVREL	AMBULANCES SERVICES GUEUNE - Mr GUEUNE
mercredi	26/12/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE		
jeudi	27/12/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO		
vendredi	28/12/2018	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES SERVICES GUEUNE - Mr GUEUNE		
samedi	29/12/2018	TOP AMBULANCES - Mr OLLIVRO	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
dimanche	30/12/2018	AMBULANCES PLERINAISES - Mr LE GUYADER	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON	AMBULANCES LES 3A - Mr LE MOING	AMBULANCES AGREES DECLEY HUITOREL - Mr DECLEY
lundi	31/12/2018	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON		
mardi	01/01/2019	AMBULANCES LES TERRES NEUVAS - Mr LE BLANCHE	BEUCHEE AMBULANCES BRIOCHINES - Mr PAILLARDON	AMBULANCES TAXIS ROBIN - M. ROBIN	AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU

jour	date	Nuit (20h00 à 8h00)	Jour (8h00 à 20h00)
mercredi	26/09/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
jeudi	27/09/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
vendredi	28/09/2018	AMBULANCE ET TAXI DU FREMUR - M. LETACONNOUX	
samedi	29/09/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
dimanche	30/09/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	AMBU22 - Mr LE MOINE
lundi	01/10/2018	AMBULANCES SARL AUREGAT - Mr BODIN	
mardi	02/10/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
mercredi	03/10/2018	SAS AMBULANCE DU LITTORAL - Mme LE SAGE	
jeudi	04/10/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
vendredi	05/10/2018	AMBULANCE ET TAXI DU FREMUR - M. LETACONNOUX	
samedi	06/10/2018	TAXIS AMBULANCES ROBERT - Mme ROBERT	
dimanche	07/10/2018	TAXIS AMBULANCES ROBERT - Mme ROBERT	TAXIS AMBULANCES ROBERT - Mme ROBERT
lundi	08/10/2018	TAXIS AMBULANCES ROBERT - Mme ROBERT	
mardi	09/10/2018	TAXIS AMBULANCES ROBERT - Mme ROBERT	
mercredi	10/10/2018	SAS AMBULANCE DU LITTORAL - Mme LE SAGE	
jeudi	11/10/2018	AMBULANCES SARL AUREGAT - Mr BODIN	
vendredi	12/10/2018	AMBULANCE ET TAXI DU FREMUR - M. LETACONNOUX	
samedi	13/10/2018	SAS AMBULANCE DU LITTORAL - Mme LE SAGE	
dimanche	14/10/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	AMBULANCE ET TAXI DU FREMUR - M. LETACONNOUX
lundi	15/10/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
mardi	16/10/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
mercredi	17/10/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
jeudi	18/10/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
vendredi	19/10/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
samedi	20/10/2018	TAXIS AMBULANCES ROBERT - Mme ROBERT	
dimanche	21/10/2018	TAXIS AMBULANCES ROBERT - Mme ROBERT	TAXIS AMBULANCES ROBERT - Mme ROBERT
lundi	22/10/2018	AMBULANCES SARL AUREGAT - Mr BODIN	
mardi	23/10/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
mercredi	24/10/2018	SAS AMBULANCE DU LITTORAL - Mme LE SAGE	
jeudi	25/10/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
vendredi	26/10/2018	AMBULANCE ET TAXI DU FREMUR - M. LETACONNOUX	
samedi	27/10/2018	AMBULANCES SARL BRIEND -M BRIEND	
dimanche	28/10/2018	AMBULANCES SARL BRIEND -M BRIEND	AMBULANCES SARL BRIEND -M BRIEND
lundi	29/10/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
mardi	30/10/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
mercredi	31/10/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
jeudi	01/11/2018	TAXIS AMBULANCES ROBERT - Mme ROBERT	TAXIS AMBULANCES ROBERT - Mme ROBERT
vendredi	02/11/2018	AMBULANCE ET TAXI DU FREMUR - M. LETACONNOUX	
samedi	03/11/2018	TAXIS AMBULANCES ROBERT - Mme ROBERT	
dimanche	04/11/2018	TAXIS AMBULANCES ROBERT - Mme ROBERT	TAXIS AMBULANCES ROBERT - Mme ROBERT
lundi	05/11/2018	AMBULANCES SARL AUREGAT - Mr BODIN	
mardi	06/11/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
mercredi	07/11/2018	SAS AMBULANCE DU LITTORAL - Mme LE SAGE	
jeudi	08/11/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
vendredi	09/11/2018	AMBULANCE ET TAXI DU FREMUR - M. LETACONNOUX	
samedi	10/11/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
dimanche	11/11/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	AMBU22 - Mr LE MOINE
lundi	12/11/2018	TAXIS AMBULANCES ROBERT - Mme ROBERT	
mardi	13/11/2018	TAXIS AMBULANCES ROBERT - Mme ROBERT	
mercredi	14/11/2018	SAS AMBULANCE DU LITTORAL - Mme LE SAGE	
jeudi	15/11/2018	TAXIS AMBULANCES ROBERT - Mme ROBERT	
vendredi	16/11/2018	TAXIS AMBULANCES ROBERT - Mme ROBERT	
samedi	17/11/2018	SAS AMBULANCE DU LITTORAL - Mme LE SAGE	
dimanche	18/11/2018	TAXIS AMBULANCES ROBERT - Mme ROBERT	AMBULANCE ET TAXI DU FREMUR - M. LETACONNOUX
lundi	19/11/2018	AMBULANCES SARL AUREGAT - Mr BODIN	
mardi	20/11/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
mercredi	21/11/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
jeudi	22/11/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
vendredi	23/11/2018	AMBULANCE ET TAXI DU FREMUR - M. LETACONNOUX	
samedi	24/11/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
dimanche	25/11/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	AMBU22 - Mr LE MOINE
lundi	26/11/2018	AMBULANCES SARL AUREGAT - Mr BODIN	
mardi	27/11/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
mercredi	28/11/2018	SAS AMBULANCE DU LITTORAL - Mme LE SAGE	
jeudi	29/11/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
vendredi	30/11/2018	AMBULANCE ET TAXI DU FREMUR - M. LETACONNOUX	
samedi	01/12/2018	TAXIS AMBULANCES ROBERT - Mme ROBERT	
dimanche	02/12/2018	TAXIS AMBULANCES ROBERT - Mme ROBERT	TAXIS AMBULANCES ROBERT - Mme ROBERT
lundi	03/12/2018	AMBULANCES SARL AUREGAT - Mr BODIN	
mardi	04/12/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
mercredi	05/12/2018	SAS AMBULANCE DU LITTORAL - Mme LE SAGE	
jeudi	06/12/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
vendredi	07/12/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
samedi	08/12/2018	SAS AMBULANCE DU LITTORAL - Mme LE SAGE	
dimanche	09/12/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	AMBULANCE ET TAXI DU FREMUR - M. LETACONNOUX
lundi	10/12/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
mardi	11/12/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
mercredi	12/12/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
jeudi	13/12/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
vendredi	14/12/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
samedi	15/12/2018	TAXIS AMBULANCES ROBERT - Mme ROBERT	
dimanche	16/12/2018	TAXIS AMBULANCES ROBERT - Mme ROBERT	TAXIS AMBULANCES ROBERT - Mme ROBERT
lundi	17/12/2018	AMBULANCES SARL AUREGAT - Mr BODIN	
mardi	18/12/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
mercredi	19/12/2018	SAS AMBULANCE DU LITTORAL - Mme LE SAGE	
jeudi	20/12/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
vendredi	21/12/2018	AMBULANCE ET TAXI DU FREMUR - M. LETACONNOUX	
samedi	22/12/2018	SAS AMBULANCE DU LITTORAL - Mme LE SAGE	
dimanche	23/12/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	AMBU22 - Mr LE MOINE
lundi	24/12/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
mardi	25/12/2018	AMBULANCES SARL BRIEND -M BRIEND	AMBULANCES SARL BRIEND -M BRIEND
mercredi	26/12/2018	SAS AMBULANCE DU LITTORAL - Mme LE SAGE	
jeudi	27/12/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
vendredi	28/12/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
samedi	29/12/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	
dimanche	30/12/2018	AMBU22 - Mr LE MOINE	AMBULANCE ET TAXI DU FREMUR - M. LETACONNOUX
lundi	31/12/2018	TAXIS AMBULANCES ROBERT - Mme ROBERT	
mardi	01/01/2019	TAXIS AMBULANCES ROBERT - Mme ROBERT	TAXIS AMBULANCES ROBERT - Mme ROBERT

1er juillet 2018 au 1er janvier 2019 (inclus)

NOMBRE DE GARDES A ASSURER : 217

9 ENTREPRISES :

AMBULANCES EVANO - Mr EVANO	02 96 37 25 04
AMBULANCES JEHAN - Mr JEHAN	02 96 38 64 74
SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	02 96 92 19 19
Ambulances Sarl LA PENVENANNAISE - Mr KERLEAU	02 96 92 19 19
SARL TREGOR AMBULANCES TAXIS - Mme LE MAREC	02 96 38 34 34
SARL FABIENNE LE ROUX - Mme LE ROUX	02 96 23 99 99
SARL AMBULANCES PERROSIENNES - Mme ROUZAUT PORCHOU	02 96 23 37 32
SARL AMBULANCES DU DONANT -Mmes SAVIDANT et LE BIHAN	02 96 23 64 41
SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	02 96 21 73 01

SECTEUR N°7 - REFERENT : M KERLEAU

jour	date	Nuit (20h00 à 8h00)	Jour (8h00 à 20h00)
dimanche	01/07/2018	SARL TREGOR AMBULANCES TAXIS - Mme LE MAREC	SARL AMBULANCES PERROSIENNES - Mme ROUZAUT PORCHOU
lundi	02/07/2018	SARL TREGOR AMBULANCES TAXIS - Mme LE MAREC	
mardi	03/07/2018	SARL FABIENNE LE ROUX - Mme LE ROUX	
mercredi	04/07/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
jeudi	05/07/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
vendredi	06/07/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
samedi	07/07/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
dimanche	08/07/2018	SARL AMBULANCES PERROSIENNES - Mme ROUZAUT PORCHOU	AMBULANCES EVANO - Mr EVANO
lundi	09/07/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
mardi	10/07/2018	AMBULANCES JEHAN - Mr JEHAN	
mercredi	11/07/2018	AMBULANCES EVANO - Mr EVANO	
jeudi	12/07/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
vendredi	13/07/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
samedi	14/07/2018	SARL FABIENNE LE ROUX - Mme LE ROUX	SARL AMBULANCES PERROSIENNES - Mme ROUZAUT PORCHOU
dimanche	15/07/2018	SARL AMBULANCES DU DONANT -Mmes SAVIDANT et LE BIHAN	SARL TREGOR AMBULANCES TAXIS - Mme LE MAREC
lundi	16/07/2018	SARL TREGOR AMBULANCES TAXIS - Mme LE MAREC	
mardi	17/07/2018	SARL AMBULANCES PERROSIENNES - Mme ROUZAUT PORCHOU	
mercredi	18/07/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
jeudi	19/07/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
vendredi	20/07/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
samedi	21/07/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
dimanche	22/07/2018	SARL AMBULANCES PERROSIENNES - Mme ROUZAUT PORCHOU	AMBULANCES EVANO - Mr EVANO
lundi	23/07/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
mardi	24/07/2018	AMBULANCES JEHAN - Mr JEHAN	
mercredi	25/07/2018	AMBULANCES EVANO - Mr EVANO	
jeudi	26/07/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
vendredi	27/07/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
samedi	28/07/2018	SARL AMBULANCES DU DONANT -Mmes SAVIDANT et LE BIHAN	
dimanche	29/07/2018	SARL TREGOR AMBULANCES TAXIS - Mme LE MAREC	SARL AMBULANCES PERROSIENNES - Mme ROUZAUT PORCHOU
lundi	30/07/2018	SARL TREGOR AMBULANCES TAXIS - Mme LE MAREC	
mardi	31/07/2018	SARL FABIENNE LE ROUX - Mme LE ROUX	
mercredi	01/08/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
jeudi	02/08/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
vendredi	03/08/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
samedi	04/08/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
dimanche	05/08/2018	SARL AMBULANCES PERROSIENNES - Mme ROUZAUT PORCHOU	AMBULANCES EVANO - Mr EVANO
lundi	06/08/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
mardi	07/08/2018	AMBULANCES JEHAN - Mr JEHAN	
mercredi	08/08/2018	AMBULANCES EVANO - Mr EVANO	
jeudi	09/08/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
vendredi	10/08/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
samedi	11/08/2018	SARL FABIENNE LE ROUX - Mme LE ROUX	

PLANNING DEPARTEMENTAL DE LA GARDE AMUBULANCIERE PRIVEE

jour	date	Nuit (20h00 à 8h00)	Jour (8h00 à 20h00)
dimanche	12/08/2018	SARL AMBULANCES DU DONANT -Mmes SAVIDANT et LE BIHAN	SARL TREGOR AMBULANCES TAXIS - Mme LE MAREC
lundi	13/08/2018	SARL TREGOR AMBULANCES TAXIS - Mme LE MAREC	
mardi	14/08/2018	SARL AMBULANCES PERROSIENNES - Mme ROUZAUT PORCHOU	
mercredi	15/08/2018	AMBULANCES JEHAN - Mr JEHAN	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT
jeudi	16/08/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
vendredi	17/08/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
samedi	18/08/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
dimanche	19/08/2018	SARL AMBULANCES PERROSIENNES - Mme ROUZAUT PORCHOU	AMBULANCES EVANO - Mr EVANO
lundi	20/08/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
mardi	21/08/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
mercredi	22/08/2018	AMBULANCES EVANO - Mr EVANO	
jeudi	23/08/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
vendredi	24/08/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
samedi	25/08/2018	SARL AMBULANCES DU DONANT -Mmes SAVIDANT et LE BIHAN	
dimanche	26/08/2018	SARL TREGOR AMBULANCES TAXIS - Mme LE MAREC	SARL AMBULANCES PERROSIENNES - Mme ROUZAUT PORCHOU
lundi	27/08/2018	SARL TREGOR AMBULANCES TAXIS - Mme LE MAREC	
mardi	28/08/2018	SARL FABIENNE LE ROUX - Mme LE ROUX	
mercredi	29/08/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
jeudi	30/08/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
vendredi	31/08/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
samedi	01/09/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
dimanche	02/09/2018	SARL AMBULANCES PERROSIENNES - Mme ROUZAUT PORCHOU	AMBULANCES EVANO - Mr EVANO
lundi	03/09/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
mardi	04/09/2018	AMBULANCES JEHAN - Mr JEHAN	
mercredi	05/09/2018	AMBULANCES EVANO - Mr EVANO	
jeudi	06/09/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
vendredi	07/09/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
samedi	08/09/2018	SARL FABIENNE LE ROUX - Mme LE ROUX	
dimanche	09/09/2018	SARL AMBULANCES DU DONANT -Mmes SAVIDANT et LE BIHAN	SARL TREGOR AMBULANCES TAXIS - Mme LE MAREC
lundi	10/09/2018	SARL TREGOR AMBULANCES TAXIS - Mme LE MAREC	
mardi	11/09/2018	SARL AMBULANCES PERROSIENNES - Mme ROUZAUT PORCHOU	
mercredi	12/09/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
jeudi	13/09/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
vendredi	14/09/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
samedi	15/09/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
dimanche	16/09/2018	SARL AMBULANCES PERROSIENNES - Mme ROUZAUT PORCHOU	AMBULANCES EVANO - Mr EVANO
lundi	17/09/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
mardi	18/09/2018	AMBULANCES JEHAN - Mr JEHAN	
mercredi	19/09/2018	AMBULANCES EVANO - Mr EVANO	
jeudi	20/09/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
vendredi	21/09/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
samedi	22/09/2018	SARL AMBULANCES DU DONANT -Mmes SAVIDANT et LE BIHAN	
dimanche	23/09/2018	SARL TREGOR AMBULANCES TAXIS - Mme LE MAREC	SARL AMBULANCES PERROSIENNES - Mme ROUZAUT PORCHOU
lundi	24/09/2018	SARL TREGOR AMBULANCES TAXIS - Mme LE MAREC	
mardi	25/09/2018	SARL FABIENNE LE ROUX - Mme LE ROUX	
mercredi	26/09/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
jeudi	27/09/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
vendredi	28/09/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
samedi	29/09/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
dimanche	30/09/2018	SARL AMBULANCES PERROSIENNES - Mme ROUZAUT PORCHOU	AMBULANCES EVANO - Mr EVANO
lundi	01/10/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
mardi	02/10/2018	AMBULANCES JEHAN - Mr JEHAN	
mercredi	03/10/2018	AMBULANCES EVANO - Mr EVANO	
jeudi	04/10/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
vendredi	05/10/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	

PLANNING DEPARTEMENTAL DE LA GARDE AMUBULANCIERE PRIVEE

jour	date	Nuit (20h00 à 8h00)	Jour (8h00 à 20h00)
samedi	06/10/2018	SARL FABIENNE LE ROUX - Mme LE ROUX	
dimanche	07/10/2018	SARL AMBULANCES DU DONANT -Mmes SAVIDANT et LE BIHAN	SARL TREGOR AMBULANCES TAXIS - Mme LE MAREC
lundi	08/10/2018	SARL TREGOR AMBULANCES TAXIS - Mme LE MAREC	
mardi	09/10/2018	SARL AMBULANCES PERROSIENNES - Mme ROUZAUT PORCHOU	
mercredi	10/10/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
jeudi	11/10/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
vendredi	12/10/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
samedi	13/10/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
dimanche	14/10/2018	SARL AMBULANCES PERROSIENNES - Mme ROUZAUT PORCHOU	AMBULANCES EVANO - Mr EVANO
lundi	15/10/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
mardi	16/10/2018	AMBULANCES JEHAN - Mr JEHAN	
mercredi	17/10/2018	AMBULANCES EVANO - Mr EVANO	
jeudi	18/10/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
vendredi	19/10/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
samedi	20/10/2018	SARL AMBULANCES DU DONANT -Mmes SAVIDANT et LE BIHAN	
dimanche	21/10/2018	SARL TREGOR AMBULANCES TAXIS - Mme LE MAREC	SARL AMBULANCES PERROSIENNES - Mme ROUZAUT PORCHOU
lundi	22/10/2018	SARL TREGOR AMBULANCES TAXIS - Mme LE MAREC	
mardi	23/10/2018	SARL FABIENNE LE ROUX - Mme LE ROUX	
mercredi	24/10/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
jeudi	25/10/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
vendredi	26/10/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
samedi	27/10/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
dimanche	28/10/2018	SARL AMBULANCES PERROSIENNES - Mme ROUZAUT PORCHOU	AMBULANCES EVANO - Mr EVANO
lundi	29/10/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
mardi	30/10/2018	AMBULANCES JEHAN - Mr JEHAN	
mercredi	31/10/2018	AMBULANCES EVANO - Mr EVANO	
jeudi	01/11/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	SARL FABIENNE LE ROUX - Mme LE ROUX
vendredi	02/11/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
samedi	03/11/2018	SARL FABIENNE LE ROUX - Mme LE ROUX	
dimanche	04/11/2018	SARL AMBULANCES DU DONANT -Mmes SAVIDANT et LE BIHAN	SARL TREGOR AMBULANCES TAXIS - Mme LE MAREC
lundi	05/11/2018	SARL TREGOR AMBULANCES TAXIS - Mme LE MAREC	
mardi	06/11/2018	SARL AMBULANCES PERROSIENNES - Mme ROUZAUT PORCHOU	
mercredi	07/11/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
jeudi	08/11/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
vendredi	09/11/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
samedi	10/11/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
dimanche	11/11/2018	SARL AMBULANCES PERROSIENNES - Mme ROUZAUT PORCHOU	AMBULANCES EVANO - Mr EVANO
lundi	12/11/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
mardi	13/11/2018	AMBULANCES JEHAN - Mr JEHAN	
mercredi	14/11/2018	AMBULANCES EVANO - Mr EVANO	
jeudi	15/11/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
vendredi	16/11/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
samedi	17/11/2018	SARL AMBULANCES DU DONANT -Mmes SAVIDANT et LE BIHAN	
dimanche	18/11/2018	SARL TREGOR AMBULANCES TAXIS - Mme LE MAREC	SARL AMBULANCES PERROSIENNES - Mme ROUZAUT PORCHOU
lundi	19/11/2018	SARL TREGOR AMBULANCES TAXIS - Mme LE MAREC	
mardi	20/11/2018	SARL FABIENNE LE ROUX - Mme LE ROUX	
mercredi	21/11/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
jeudi	22/11/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
vendredi	23/11/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
samedi	24/11/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
dimanche	25/11/2018	SARL AMBULANCES PERROSIENNES - Mme ROUZAUT PORCHOU	AMBULANCES EVANO - Mr EVANO
lundi	26/11/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
mardi	27/11/2018	AMBULANCES JEHAN - Mr JEHAN	
mercredi	28/11/2018	AMBULANCES EVANO - Mr EVANO	
jeudi	29/11/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	

PLANNING DEPARTEMENTAL DE LA GARDE AMUBLANCIERE PRIVEE

jour	date	Nuit (20h00 à 8h00)	Jour (8h00 à 20h00)
vendredi	30/11/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
samedi	01/12/2018	SARL FABIENNE LE ROUX - Mme LE ROUX	
dimanche	02/12/2018	SARL AMBULANCES DU DONANT -Mmes SAVIDANT et LE BIHAN	SARL TREGOR AMBULANCES TAXIS - Mme LE MAREC
lundi	03/12/2018	SARL TREGOR AMBULANCES TAXIS - Mme LE MAREC	
mardi	04/12/2018	SARL AMBULANCES PERROSIENNES - Mme ROUZAUT PORCHOU	
mercredi	05/12/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
jeudi	06/12/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
vendredi	07/12/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
samedi	08/12/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
dimanche	09/12/2018	SARL AMBULANCES PERROSIENNES - Mme ROUZAUT PORCHOU	AMBULANCES EVANO - Mr EVANO
lundi	10/12/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
mardi	11/12/2018	AMBULANCES JEHAN - Mr JEHAN	
mercredi	12/12/2018	AMBULANCES EVANO - Mr EVANO	
jeudi	13/12/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
vendredi	14/12/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
samedi	15/12/2018	SARL AMBULANCES DU DONANT -Mmes SAVIDANT et LE BIHAN	
dimanche	16/12/2018	SARL TREGOR AMBULANCES TAXIS - Mme LE MAREC	SARL AMBULANCES PERROSIENNES - Mme ROUZAUT PORCHOU
lundi	17/12/2018	SARL TREGOR AMBULANCES TAXIS - Mme LE MAREC	
mardi	18/12/2018	SARL FABIENNE LE ROUX - Mme LE ROUX	
mercredi	19/12/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
jeudi	20/12/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
vendredi	21/12/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
samedi	22/12/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	
dimanche	23/12/2018	SARL AMBULANCES PERROSIENNES - Mme ROUZAUT PORCHOU	AMBULANCES EVANO - Mr EVANO
lundi	24/12/2018	AMBULANCES JEHAN - Mr JEHAN	
mardi	25/12/2018	SARL ALIZE AMBULANCES - Mrs et Mme BAHY -CALVEZ -HERNOT	AMBULANCES JEHAN - Mr JEHAN
mercredi	26/12/2018	AMBULANCES EVANO - Mr EVANO	
jeudi	27/12/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
vendredi	28/12/2018	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU	
samedi	29/12/2018	SARL FABIENNE LE ROUX - Mme LE ROUX	
dimanche	30/12/2018	SARL AMBULANCES DU DONANT -Mmes SAVIDANT et LE BIHAN	SARL TREGOR AMBULANCES TAXIS - Mme LE MAREC
lundi	31/12/2018	SARL TREGOR AMBULANCES TAXIS - Mme LE MAREC	
mardi	01/01/2019	SARL AMBULANCES PERROSIENNES - Mme ROUZAUT PORCHOU	SARL AMBULANCES KERLEAU - Mr KERLEAU

1er juillet 2018 au 1er janvier 2019 (inclus)

NOMBRE DE GARDES A ASSURER : 217

8 ENTREPRISES :	AMBULANCES DE LA PRESQU ILE -- Mme ALANIC	02 96 22 91 19
	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	02 96 70 19 72
	AMBULANCES HENRY LE BOHEC -- M. LE BOHEC	02 96 95 67 13
	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	02 96 92 19 19
	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	02 96 72 25 04
	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	02 96 72 15 66
	AMBULANCES TREGOROISES -- M. PREDERY et M. CARDINAL	02 96 92 31 78
	ALPHA AMBULANCES -- Mme GUIOMAR	02 96 21 27 30

SECTEUR N° 8 - REFERENT : M CADIC

jour	date	Nuit (20h00 à 8h00)	Jour (8h00 à 20h00)
dimanche	01/07/2018	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	ALPHA AMBULANCES -- Mme GUIOMAR
lundi	02/07/2018	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	
mardi	03/07/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
mercredi	04/07/2018	AMBULANCES TREGOROISES -- M. PREDERY et M. CARDINAL	
jeudi	05/07/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
vendredi	06/07/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
samedi	07/07/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	
dimanche	08/07/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	AMBULANCES HENRY LE BOHEC -- M. LE BOHEC
lundi	09/07/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	
mardi	10/07/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
mercredi	11/07/2018	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	
jeudi	12/07/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
vendredi	13/07/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
samedi	14/07/2018	AMBULANCES TREGOROISES -- M. PREDERY et M. CARDINAL	AMBULANCES HENRY LE BOHEC -- M. LE BOHEC
dimanche	15/07/2018	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	AMBULANCES DE LA PRESQU ILE -- Mme ALANIC
lundi	16/07/2018	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	
mardi	17/07/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
mercredi	18/07/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
jeudi	19/07/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
vendredi	20/07/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
samedi	21/07/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	
dimanche	22/07/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER
lundi	23/07/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	
mardi	24/07/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
mercredi	25/07/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
jeudi	26/07/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
vendredi	27/07/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
samedi	28/07/2018	AMBULANCES TREGOROISES -- M. PREDERY et M. CARDINAL	
dimanche	29/07/2018	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	ALPHA AMBULANCES -- Mme GUIOMAR
lundi	30/07/2018	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	
mardi	31/07/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
mercredi	01/08/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
jeudi	02/08/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
vendredi	03/08/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
samedi	04/08/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	
dimanche	05/08/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	AMBULANCES HENRY LE BOHEC -- M. LE BOHEC
lundi	06/08/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	
mardi	07/08/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
mercredi	08/08/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
jeudi	09/08/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
vendredi	10/08/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
samedi	11/08/2018	AMBULANCES TREGOROISES -- M. PREDERY et M. CARDINAL	
dimanche	12/08/2018	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	AMBULANCES DE LA PRESQU ILE -- Mme ALANIC
lundi	13/08/2018	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	
mardi	14/08/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
mercredi	15/08/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	ALPHA AMBULANCES -- Mme GUIOMAR
jeudi	16/08/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
vendredi	17/08/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
samedi	18/08/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	

jour	date	Nuit (20h00 à 8h00)	Jour (8h00 à 20h00)
dimanche	19/08/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER
lundi	20/08/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	
mardi	21/08/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
mercredi	22/08/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
jeudi	23/08/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
vendredi	24/08/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
samedi	25/08/2018	AMBULANCES TREGOROISES -- M. PREDERY et M. CARDINAL	
dimanche	26/08/2018	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	ALPHA AMBULANCES -- Mme GUIOMAR
lundi	27/08/2018	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	
mardi	28/08/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
mercredi	29/08/2018	AMBULANCES TREGOROISES -- M. PREDERY et M. CARDINAL	
jeudi	30/08/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
vendredi	31/08/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
samedi	01/09/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	
dimanche	02/09/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	AMBULANCES HENRY LE BOHEC -- M. LE BOHEC
lundi	03/09/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	
mardi	04/09/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
mercredi	05/09/2018	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	
jeudi	06/09/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
vendredi	07/09/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
samedi	08/09/2018	AMBULANCES TREGOROISES -- M. PREDERY et M. CARDINAL	
dimanche	09/09/2018	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	AMBULANCES DE LA PRESQU ILE -- Mme ALANIC
lundi	10/09/2018	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	
mardi	11/09/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
mercredi	12/09/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
jeudi	13/09/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
vendredi	14/09/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
samedi	15/09/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	
dimanche	16/09/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER
lundi	17/09/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	
mardi	18/09/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
mercredi	19/09/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
jeudi	20/09/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
vendredi	21/09/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
samedi	22/09/2018	AMBULANCES TREGOROISES -- M. PREDERY et M. CARDINAL	
dimanche	23/09/2018	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	ALPHA AMBULANCES -- Mme GUIOMAR
lundi	24/09/2018	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	
mardi	25/09/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
mercredi	26/09/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
jeudi	27/09/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
vendredi	28/09/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
samedi	29/09/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	
dimanche	30/09/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	AMBULANCES HENRY LE BOHEC -- M. LE BOHEC
lundi	01/10/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	
mardi	02/10/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
mercredi	03/10/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
jeudi	04/10/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
vendredi	05/10/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
samedi	06/10/2018	AMBULANCES TREGOROISES -- M. PREDERY et M. CARDINAL	
dimanche	07/10/2018	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	AMBULANCES DE LA PRESQU ILE -- Mme ALANIC
lundi	08/10/2018	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	
mardi	09/10/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
mercredi	10/10/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
jeudi	11/10/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
vendredi	12/10/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
samedi	13/10/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	
dimanche	14/10/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER
lundi	15/10/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	
mardi	16/10/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	

jour	date	Nuit (20h00 à 8h00)	Jour (8h00 à 20h00)
mercredi	17/10/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
jeudi	18/10/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
vendredi	19/10/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
samedi	20/10/2018	AMBULANCES TREGOROISES -- M. PREDERY et M. CARDINAL	
dimanche	21/10/2018	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	ALAPHA AMBULANCES -- Mme GUIOMAR
lundi	22/10/2018	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	
mardi	23/10/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
mercredi	24/10/2018	AMBULANCES TREGOROISES -- M. PREDERY et M. CARDINAL	
jeudi	25/10/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
vendredi	26/10/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
samedi	27/10/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	
dimanche	28/10/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	AMBULANCES HENRY LE BOHEC -- M. LE BOHEC
lundi	29/10/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	
mardi	30/10/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
mercredi	31/10/2018	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	
jeudi	01/11/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON
vendredi	02/11/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
samedi	03/11/2018	AMBULANCES TREGOROISES -- M. PREDERY et M. CARDINAL	
dimanche	04/11/2018	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	AMBULANCES DE LA PRESQU ILE -- Mme ALANIC
lundi	05/11/2018	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	
mardi	06/11/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
mercredi	07/11/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
jeudi	08/11/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
vendredi	09/11/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
samedi	10/11/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	
dimanche	11/11/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER
lundi	12/11/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	
mardi	13/11/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
mercredi	14/11/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
jeudi	15/11/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
vendredi	16/11/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
samedi	17/11/2018	AMBULANCES TREGOROISES -- M. PREDERY et M. CARDINAL	
dimanche	18/11/2018	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	ALAPHA AMBULANCES -- Mme GUIOMAR
lundi	19/11/2018	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	
mardi	20/11/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
mercredi	21/11/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
jeudi	22/11/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
vendredi	23/11/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
samedi	24/11/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	
dimanche	25/11/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	AMBULANCES HENRY LE BOHEC -- M. LE BOHEC
lundi	26/11/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	
mardi	27/11/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
mercredi	28/11/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
jeudi	29/11/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
vendredi	30/11/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
samedi	01/12/2018	AMBULANCES TREGOROISES -- M. PREDERY et M. CARDINAL	
dimanche	02/12/2018	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	AMBULANCES DE LA PRESQU ILE -- Mme ALANIC
lundi	03/12/2018	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	
mardi	04/12/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
mercredi	05/12/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
jeudi	06/12/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
vendredi	07/12/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
samedi	08/12/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	
dimanche	09/12/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER
lundi	10/12/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	
mardi	11/12/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
mercredi	12/12/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
jeudi	13/12/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
vendredi	14/12/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	

jour	date	Nuit (20h00 à 8h00)	Jour (8h00 à 20h00)
samedi	15/12/2018	AMBULANCES TREGOROISES -- M. PREDERY et M. CARDINAL	
dimanche	16/12/2018	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	ALPHA AMBULANCES -- Mme GUIOMAR
lundi	17/12/2018	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	
mardi	18/12/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	
mercredi	19/12/2018	AMBULANCES TREGOROISES -- M. PREDERY et M. CARDINAL	
jeudi	20/12/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
vendredi	21/12/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
samedi	22/12/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	
dimanche	23/12/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	AMBULANCES HENRY LE BOHEC -- M. LE BOHEC
lundi	24/12/2018	AMBULANCES PLOUHATINES -- M. PAILLARDON	
mardi	25/12/2018	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	AMBULANCES TREGOROISES -- M. PREDERY et M. CARDINAL
mercredi	26/12/2018	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	
jeudi	27/12/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
vendredi	28/12/2018	AMBULANCES DU LEFF -- M. REDON	
samedi	29/12/2018	AMBULANCES TREGOROISES -- M. PREDERY et M. CARDINAL	
dimanche	30/12/2018	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	AMBULANCES DE LA PRESQU ILE -- Mme ALANIC
lundi	31/12/2018	AMBULANCES LES GOELETTES - M. CADIC et M. LE BOUCHER	
mardi	01/01/2019	AMBULANCES KERLEAU -- M. KERLEAU	AMBULANCES HENRY LE BOHEC -- M. LE BOHEC